

rapport d'activités



2011

Edito du Président	page 3
→ 1 Métropole Savoie	
Un territoire, des acteurs et des missions	page 4
Carte d'identité du territoire	page 4
Carte d'identité de la structure	page 5
→ 2 La mission "urbanisme"	page 7
L'urbanisme réglementaire	
Les avis réglementaires émis en 2011.....	page 8
Elaboration du Document d'Aménagement Commercial.....	page 8
Evaluation du SCoT.....	page 10
Charte foncière agricole.....	page 11
Les accompagnements techniques en urbanisme	
En phase pré-opérationnelle.....	page 12
En phase opérationnelle des projets.....	page 13
Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).....	page 14
Dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH).....	page 14
Des publications et des fiches pratiques à destination des élus.....	page 15
Des études prospectives à l'échelle de Métropole Savoie	
Urbanisme et économie.....	page 16
Urbanisme et déplacements.....	page 17
→ 3 La mission "contrats"	page 18
Le CDDRA	
Les dossiers de demandes de subvention validés par le Comité de pilotage.....	page 18
Un nouveau règlement financier de la Région.....	page 21
L'étude sur l'hôtellerie de plein air.....	page 22
Le programme "Construire durablement".....	page 23
Un règlement d'attribution pour les aides au développement des circuits-courts en agriculture.....	page 24
Un premier avenant au CDDRA.....	page 26
Le Conseil Local de Développement (C.L.D.).....	page 26
Premiers ateliers "Climat-Energie".....	page 27
Les dispositifs régionaux au bénéfice des entreprises	
Sécurise'RA.....	page 28
Créafil.....	page 29
Les contrats de corridors biologiques	
Action foncière et agricole.....	page 31
Actions de communication.....	page 32
Annexe	
Lexique	page 34

Edito du Président



© Pauline Caylak

Après l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) en juin 2005, Métropole Savoie a décidé de ne pas limiter son action à un rôle purement réglementaire consistant à veiller à la compatibilité des divers documents d'urbanisme avec le SCoT.

Pour assurer la mise en œuvre du SCoT, le syndicat mixte a mis à disposition de ses membres des accompagnements techniques en urbanisme, de deux types :

- dans le cadre d'études d'urbanisme pré-opérationnel,
- dans l'élaboration et la modification de leurs documents de planification.

En 2011, Métropole Savoie a vu se confirmer la confiance des collectivités membres dans ses missions d'accompagnement avec de nombreuses sollicitations, y compris en phase opérationnelle des projets.

Les élus de Métropole Savoie ont décidé en 2011, 6 ans après son approbation, d'évaluer le SCoT, notamment au regard des dispositions du Grenelle de l'Environnement.

L'année 2011 a été marquée par le lancement de l'élaboration du Document d'Aménagement Commercial, qui se substituera au volet commercial du SCoT.

La construction du modèle multimodal de déplacements, commun à huit partenaires impliqués dans l'aménagement de notre territoire, a bien avancé et les conclusions du schéma "emploi, économie et aménagement durable du territoire" ont été rendues.

2011 aura aussi été la deuxième année d'exécution du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA). Dans ce cadre, la mise en œuvre du programme "Construire durablement" a démontré qu'il répond à un véritable besoin des acteurs des collectivités territoriales et de la construction.

Nous revenons dans ce rapport d'activités plus précisément sur un certain nombre d'actions qui ont marqué cette année 2011.

Thierry Repentin
Président

Carte d'identité du territoire

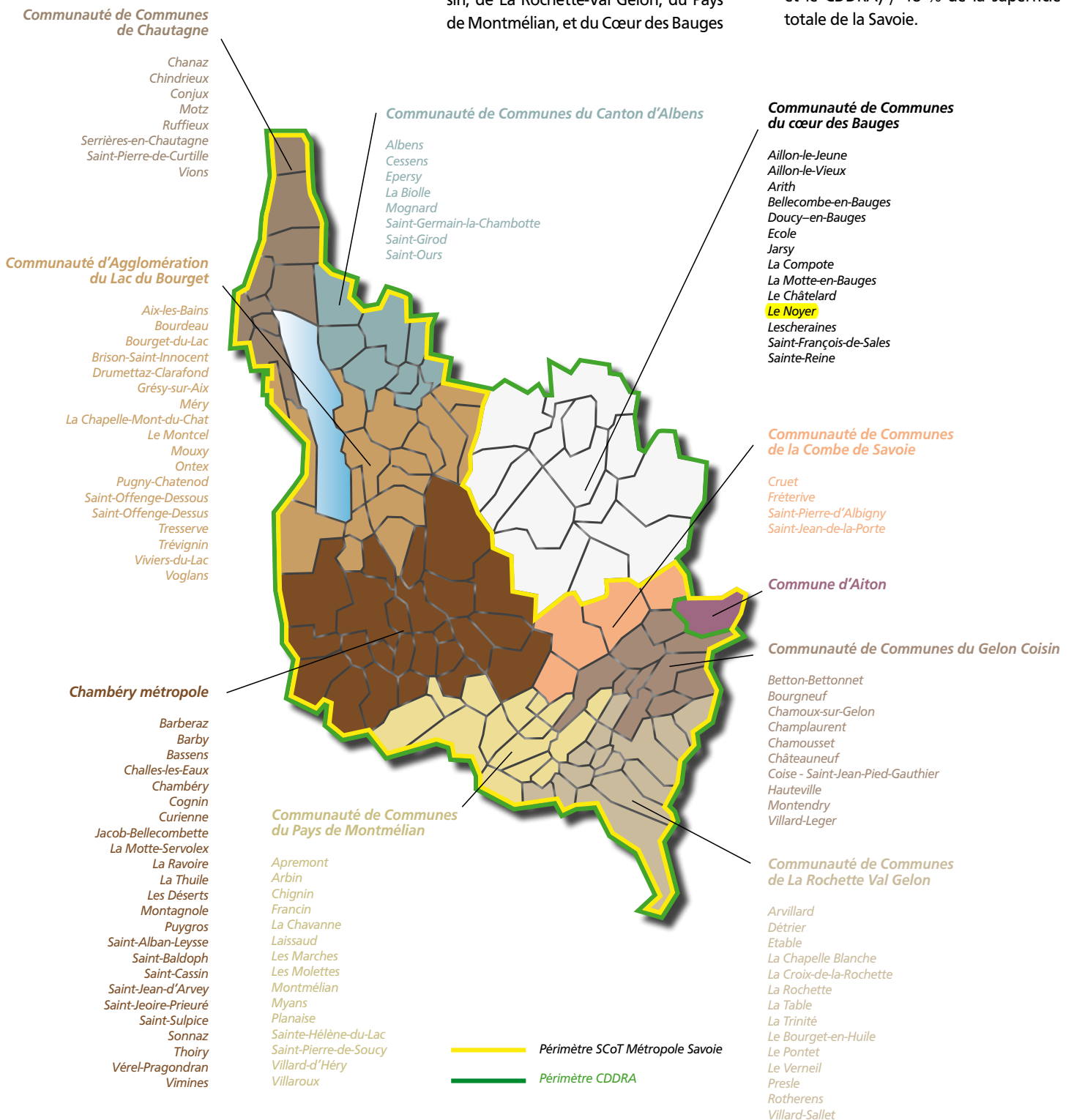
→ 9 établissements publics de coopération intercommunale dont deux communautés d'agglomération - Chambéry métropole et la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget - et 7 communautés de communes - de l'Albanais, de la Chautagne, de la Combe de Savoie, du Gelon-Coisin, de La Rochette-Val Gelon, du Pays de Montmélian, et du Cœur des Bauges

(pour la seule compétence "procédures contractuelles") et la commune d'Aiton (dans le canton d'Aiguebelle, pour la seule compétence "SCoT").

→ 116 communes.

→ environ 234 000 habitants / 56 % de la population savoyarde.

→ 1 234 km² (périmètre couvrant le SCoT et le CDDRA) / 18 % de la superficie totale de la Savoie.





François Gruffaz, Béatrice Santais, Thierry Repentin, Bernard Marin.

Carte d'identité de la structure

- Syndicat mixte.
- Deux compétences :
 - élaboration, mise en œuvre et évolution d'un Schéma de Cohérence Territoriale et de schémas de secteur / pilotage d'études et de réflexions prospectives,
 - portage et animation des politiques territoriales conduites par la Région Rhône-Alpes.
- Un Comité syndical composé de 162 délégués titulaires.
- Un Bureau de 24 membres.
- Président : Thierry Repentin, adjoint au maire de Sonnaz et Vice-président de Chambéry métropole.
- Vice-présidents : Béatrice Santais, Maire de Montmélian, Vice-présidente de la Communauté de communes du Pays de Montmélian et François Gruffaz, adjoint au maire d'Aix-les-Bains et délégué de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget.
- Un élu en charge du budget : Bernard Marin, Maire de Mognard et Président de la Communauté de communes du canton d'Albens.
- Une équipe technique de 8 agents, dont 4 chargés de mission "urbanisme", 2 chargées de mission "procédures contractuelles", 1 assistant administratif et financier et 1 directrice – animatrice généraliste du CDDRA.
- Un Conseil Local de Développement, instance participative qui regroupe les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les partenaires sociaux, des personnalités qualifiées.
- De nombreux partenaires avec notamment la DDT (Direction Départementale des Territoires), MDP (Mission Développement Prospective), le CPNS (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie), la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables).

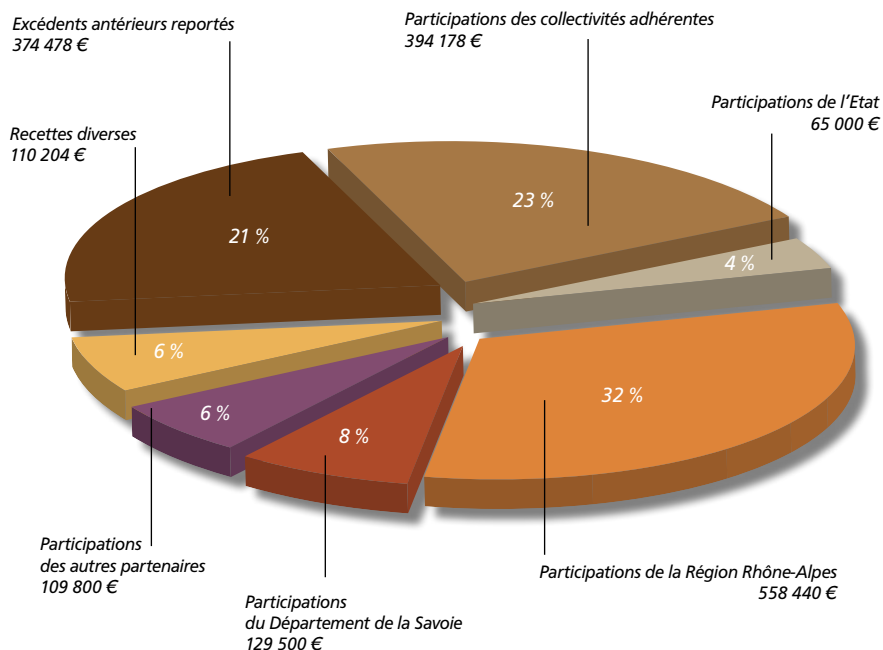


Réunion du Bureau de Métropole Savoie.

Le budget 2011 : 1 741 600 €

Les recettes

Les ressources du syndicat mixte étaient composées de :

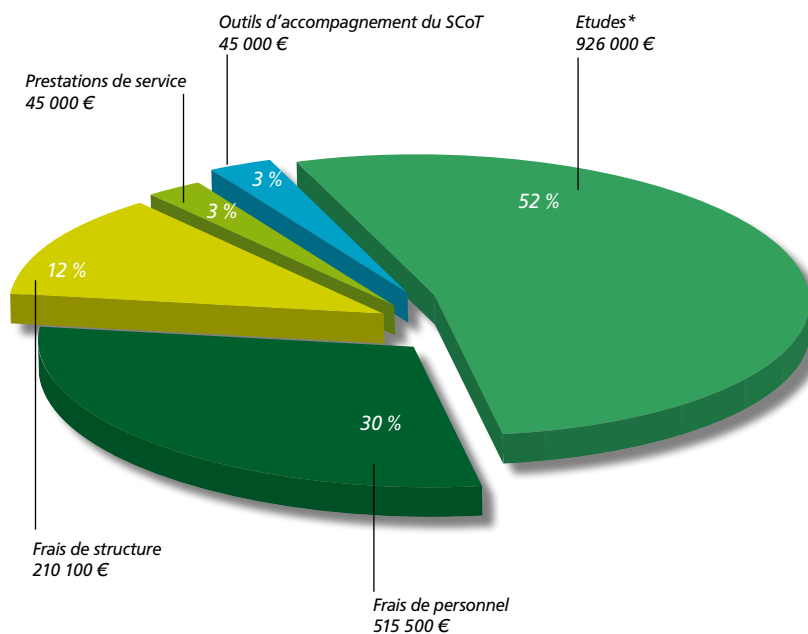


Les participations financières des membres sont de deux types :

- la cotisation "SCoT", de 0,82 € / habitant
- la cotisation "CDDRA" de 0,88 € / habitant.

Les dépenses

Compte tenu des compétences du syndicat mixte, les dépenses de fonctionnement sont essentiellement constituées de frais d'études et de frais de personnel.



* Dont élaboration d'un modèle multimodal de déplacements, d'un document d'Aménagement Commercial et inscription de crédits en vue de l'évaluation du SCoT.

L'urbanisme réglementaire

Métropole Savoie est le syndicat mixte porteur du SCoT approuvé le 21 juin 2005. Ce document de planification fixe à long terme les orientations générales en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, commercial et artisanal, de déplacements, de préservation et mise en valeur des espaces naturels et agricoles.

A ce titre, il est amené à formuler des avis sur un certain nombre de documents d'urbanisme auxquels il est opposable.



© Métropole Savoie

Visite de terrain.

Les avis réglementaires émis en 2011

Au cours de l'année 2011, Métropole Savoie a délivré 19 avis sur des PLU.

D'autres avis réglementaires ont été formulés :

→ sur des documents d'urbanisme

- 2 avis sur des documents intercommunaux sectoriels (PLH La Rochette-Val Gelon, mise en compatibilité du PLH de Chambéry métropole avec les dispositions de la loi MOLLE/ Loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion),
- 3 avis sur des évolutions de PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation),
- 1 avis sur le SCoT Arlysère,

→ sur des projets de construction de logements au titre de la mixité sociale*

- 6 avis sur des projets situés à Albens, Chamoux-sur-Gelon, Le Bourget-du-Lac et Trévignin,

→ dans le cadre de déclarations d'utilité publique pour la liaison électrique à courant continu 320 000 volts Savoie-Piémont, pour l'extension du poste électrique de Grande Ile (mise en compatibilité du POS de Sainte-Hélène-du-Lac), pour la modernisation et l'électrification de l'axe ferroviaire Gières-Montmélian (alimentation électrique souterraine de la sous-station RFF sur Les Mollettes), **pour l'accès français de la liaison ferroviaire Lyon-Turin / partie Savoie (mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées).**

→ sur des demandes d'implantations commerciales dans le cadre de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) au sein de laquelle siège Métropole Savoie : 5 dossiers ont été analysés, pour des projets d'implantation de commerces situés dans les agglomérations chambérienne et aixoise, prévoyant plus de 1 000 m² de surface commerciale.

Elaboration du Document d'Aménagement Commercial

Par délibération du Comité syndical du 29 janvier 2011, le volet commerce du SCoT a été prorogé – il avait été prévu qu'il soit révisé au bout de 5 ans – jusqu'à fin 2012 pour permettre de préparer l'élaboration du DAC (Document d'Aménagement Commercial) qui constituera les nouvelles

orientations en matière d'urbanisme commercial pour le territoire de Métropole Savoie. L'objectif est de viser un aménagement durable tout en satisfaisant les besoins des habitants d'un point de vue quantitatif, qualitatif et en assurant l'égalité d'accès aux équipements commerciaux.

* **Règle de mixité sociale** : au moins 20 % de logements locatifs sociaux dans une opération significative (c'est-à-dire qu'elle présente plus de 2 000 m² de SHON) et en fonction de différents critères - SHON potentielle de l'opération au regard de la surface annuellement créée sur la commune, mixité des fonctions urbaines, desserte en transport en commun, proximité des services et équipements...).



Zone commerciale de Grésy-sur-Aix.



Les Halles, dans le centre-ville de Chambéry.



Le secteur des Landiers.



Chamnord.

Un cahier des charges a été rédigé pour préciser les attentes du Syndicat mixte, étant entendu que l'enjeu majeur consiste à croiser les questions d'aménagement du territoire et du commerce en intégrant finement les problématiques suivantes :

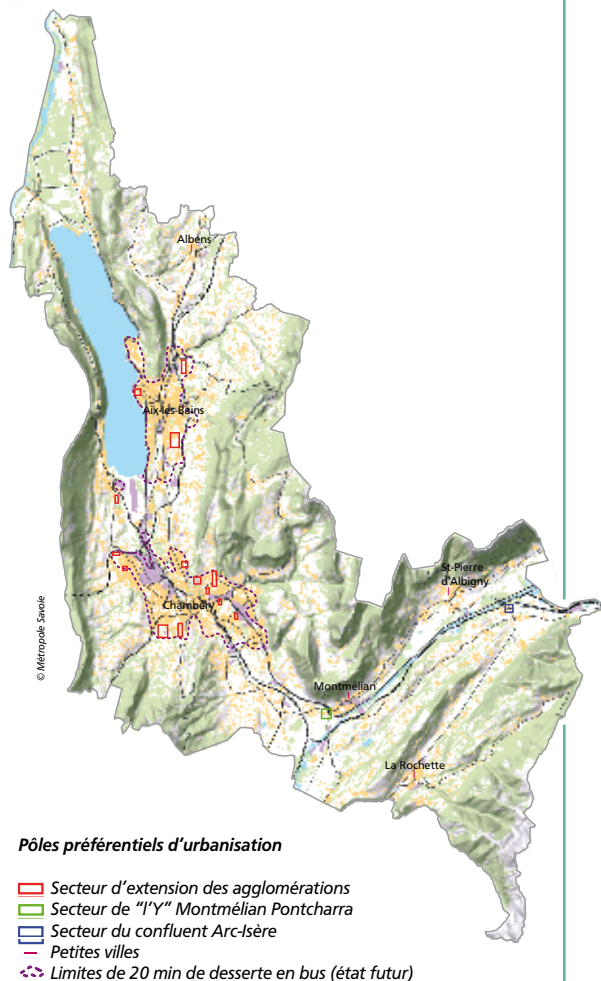
- considérer le commerce comme une composante intégrante de l'aménagement du territoire,
- insuffler le lien entre commerce / urbanisme / déplacement / qualité de l'espace public / technologies de l'information et de la communication (TIC),
- intégrer l'économie foncière et la densification dans la problématique de l'implantation des commerces, au même titre que l'optimisation du foncier dans les secteurs d'habitat et dans les secteurs dédiés aux activités économiques,
- définir une typologie du territoire et de son organisation urbaine fondée sur les enjeux croisés relevant du fonctionnement urbain et rural et de l'approche commerciale.

Cette étude est l'occasion de créer les conditions favorables à la création d'une culture commune sur le territoire de Métropole Savoie en matière d'urbanisme commercial intégré. Elle est l'occasion d'un travail partenarial avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Direction Départementale des Territoires de la Savoie.

Sur cette base, une consultation a été lancée en juin 2011, à l'issue de laquelle le groupement BERENICE POUR LA VILLE ET LE COMMERCE / CODRA a été choisi.

Le DAC sera élaboré selon plusieurs phases successives :

1. Réalisation d'un diagnostic multicritère comprenant plusieurs étapes, à savoir une approche d'aménagement du territoire, un diagnostic "commerce" et un diagnostic de la stratégie des acteurs.
Mi-septembre 2011, cette 1^{re} phase a démarré, intégrant également une rencontre avec les élus de certaines collectivités de Métropole Savoie (les 6 communautés de communes, les 2 communautés d'agglomération, les 2 villes-centre ainsi que les 4 petites villes définies dans le SCoT).
2. Définition de la stratégie pour le territoire de Métropole Savoie en matière d'implantation des commerces. Celle-ci sera établie sur la base de la proposition de plusieurs scénarios spatialisés, comparés et argumentés.
3. Traduction du projet en prescriptions pour le SCoT. Il s'agit ici de traduire la stratégie en prescriptions concrètes pour l'ensemble du territoire de Métropole Savoie. Celles-ci seront cartographiées, rédigées et déclinées selon les différentes échelles de Métropole Savoie.
4. Rédaction et finalisation du DAC du SCoT de Métropole Savoie.
5. Elaboration d'une grille d'analyse des projets d'implantation commerciale définition de critères et indicateurs d'analyse en cohérence avec la stratégie et les prescriptions retenues et validées par les élus afin de pouvoir apprécier les projets d'implantation soumis à autorisation commerciale.



Evaluation du SCoT

Le Bureau, puis le Comité syndical de janvier 2011, ont débattu de l'opportunité d'évaluer le SCoT, 6 ans après son approbation compte tenu des éléments suivants :

- les dispositions de la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, promulguée le 12 juillet 2010,
- l'impact des documents s'imposant au SCoT,
- les travaux et études réalisés sur le territoire.

La loi Grenelle 2 introduit de nouvelles exigences en matière de SCoT. Il semble que le SCoT de Métropole Savoie réponde :

- aux exigences en matière de diminution des gaz à effet de serre et aux objectifs de diminution des déplacements, avec le principe de l'isochrone de 20 minutes accompagné d'une double conséquence, la définition de pôles préférentiels d'urbanisation et le dimensionnement des PLU périphériques.
- aux exigences en matière de réduction de la consommation de foncier avec le dimensionnement des PLU, la densité minimum de 35 logements /ha des pôles préférentiels.

Le SCoT de Métropole Savoie pourrait être compatible avec l'objectif de préservation et remise en état des continuités écologiques. Il a prévu des coupures vertes inter-agglomérations et pourra intégrer la cartographie des corridors biologiques définis dans le cadre de l'élaboration de contrats signés avec la Région.

Le SCoT de Métropole Savoie devrait être amélioré, notamment pour répondre aux exigences :

- en matière d'amélioration de performance énergétique, en mettant en place une planification énergétique à l'échelle du SCoT.
- en matière de développement des communications électroniques.

Le SCoT devra prendre en compte le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (en cours d'élaboration suite à la loi Grenelle 2).

Le SCoT doit être compatible avec un certain nombre de documents de planification :

- le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015,
- les Plans de Prévention des Risques (PPR) : risques d'inondation, technologiques, miniers, gazoducs.

Depuis l'approbation du SCoT en 2005, le territoire a capitalisé un certain nombre de données, comme par exemple les indicateurs de l'Observatoire de suivi du SCoT, les résultats d'une étude de stratégie foncière réalisée en 2006, les résultats de l'Enquête Déplacements réalisée en 2007 sur le territoire de Métropole Savoie et de l'Avant-Pays Savoyard et de l'étude de développement coordonné des transports en commun réalisée en 2010, les données du schéma "emploi, économie, aménagement durable du territoire" de 2010 également. Ces données pourront nourrir le diagnostic du territoire.

Dans le cadre de ce travail, des collaborations ont été mises en place ou confirmées avec des organismes disposant d'expertises spécifiques :

- la DDT de la Savoie - Direction Départementale des Territoires -, pour la compatibilité des PLU au SCoT et l'évolution de l'occupation du sol.
- MDP - Mission Développement Prospective -, à travers le tableau de bord de l'Observatoire de suivi du SCoT (évolutions en matière de démographie/emploi, de logement, d'économie, et confrontation des tendances aux orientations du SCoT) qu'elle réalise depuis 2006 et un travail sur l'évolution des surfaces agricoles.
- le CPNS - Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie -, pour la définition cartographique des corridors biologiques et des préconisations à éventuellement intégrer dans le SCoT et le repérage des zones de conflit potentiel par la superposition zones humides / PLU sur le territoire non couvert par le CISALB - Comité InterSyndical pour Assainissement du Lac du Bourget (travail déjà réalisé).



© Métropole Savoie

L'agriculture occupe 40 % du territoire de Métropole Savoie.

Charte foncière agricole

En septembre 2011, le Préfet de la Savoie a soumis à Métropole Savoie un projet de charte foncière agricole.

Cette charte s'inscrit à la fois dans un contexte national car elle entend répondre à une circulaire ministérielle de février 2008 instaurant un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une charte de bonne pratique et à la fois dans un contexte local avec la démarche "Savoie 2020" portée par le Conseil général et les assises de l'agriculture organisées en 2007.

La démarche initiée en 2008 visait à partager les enjeux du foncier agricole en Savoie et un Comité de pilotage sur l'agriculture, l'urbanisme et les territoires avait été institué. Cette instance associait principalement les services du Conseil général, les organisations professionnelles agricoles et les services de l'Etat. Ses travaux ont débouché sur l'élaboration d'une charte foncière.

Ce document rassemble des propositions de bonnes pratiques et propose des outils à disposition des élus locaux pour la préservation du foncier agricole.

Il comprend :

- un état des lieux par territoire de SCoT à partir des données des recensements agricoles et des données foncières fournies par la direction départementale des finances publiques ;
- un document de cadrage qui fixe trois orientations :
 - intégrer le foncier agricole stratégique dans le développement territorial en recherchant les modes d'urbanisation les plus économes en foncier, en recherchant une approche intercommunale et globale de l'agriculture (rôle des SCoT), en affinant un périmètre de foncier agricole stratégique, en élaborant des stratégies et des Programmes d'Actions Foncières, en définissant les modes de gestion des espaces naturels et/ ou à vocation agricole.
 - garantir la pérennité du potentiel agricole en identifiant l'intérêt agricole du foncier, en sécurisant durablement les secteurs stratégiques (par des Zones Agricoles Protégées, des Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), en anticipant les évolutions du foncier

par une politique active de réserves foncières, en reconstituant, consolidant ou maintenant le potentiel agricole existant et la productivité des surfaces, en favorisant la restructuration des exploitations, en affirmant et en faisant reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture.

- gérer l'espace agricole dans les démarches, en favorisant la gestion collective de l'espace agricole, en engageant les exploitants agricoles dans des contractualisations multi-usages, en encourageant une évolution vers les modes d'exploitation les plus en cohérence avec les volontés globales d'aménagement du territoire, en consolidant le cadre juridique des locations de terres agricoles avec les collectivités.
- des fiches outils à destination des élus (prise en compte de l'agriculture dans les documents d'urbanisme, principe de réciprocité, procédure Zone Agricole Protégée, procédure Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, Association Foncière Agricole, réserves foncières, restructuration et échanges, relocalisation d'exploitation).

La charte n'est pas un document prescriptif. Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens et prérogatives relevant de leur domaine de compétences.

La charte stipule que l'intervention des partenaires et des opérateurs fonciers doit bénéficier d'une coordination organisée à l'échelle départementale, en particulier sur les secteurs identifiés à forts enjeux concurrents.

Au regard du SCoT, il est à noter que la charte annonce deux objectifs :

- protéger à l'horizon 2020 le tissu agricole départemental autour de 1 300 exploitations professionnelles et autant d'exploitations multifonctionnelles,
- diviser par deux, d'ici 2020, la consommation de foncier par habitant et emploi supplémentaires.

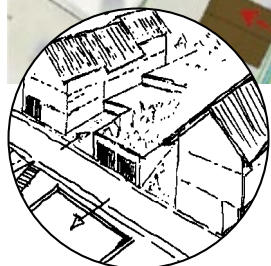
Le Bureau de Métropole Savoie a approuvé la charte foncière agricole, à l'issue d'un débat qui a mis en avant la nécessité de disposer d'un outil de suivi de la consommation des superficies agricoles, comprenant des indicateurs précis expliquant l'évolution des surfaces. Il paraît indispensable de connaître exactement les surfaces perdues et le pourcentage des surfaces exploitées mais aussi la cause de la perte de foncier agricole (urbanisation ou déprise agricole).

FOCUS

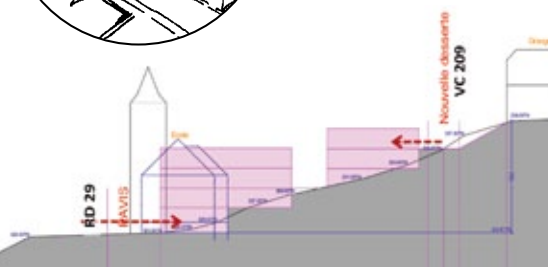
Aménagement de la zone économique du Héron – Communauté de Communes de La Rochette - Val Gelon

En 2006, la Communauté de Communes de La Rochette - Val Gelon sollicitait Métropole Savoie pour une étude d'urbanisme pré-opérationnel sur l'extension de son parc d'activités économiques. Cette étude a été la première AEU®* (Approche Environnementale de l'Urbanisme) intégrée réalisée sur un terrain dédié à l'activité économique. Elle s'est traduite, en 2010-2011, par la réalisation d'aménagements en régie directe par la Communauté de communes. La voirie en boucle et en sens unique a pu être réduite au maximum. Un ruisseau existant a été aménagé et entretenu afin de récolter les eaux pluviales drainées par des noues plantées. Les arbres existants et de grandes tiges ont été conservés. La zone d'activités est en cours de commercialisation.

Saint-Pierre-de-Soucy.
Etude d'urbanisme pré-opérationnel sur le chef-lieu.



Implantation dans la pente
Gestion du stationnement



Les accompagnements techniques en urbanisme

Pour assurer la mise en œuvre du SCoT, les élus de Métropole Savoie ont choisi de mettre à disposition des membres du Syndicat mixte des accompagnements techniques en urbanisme, de deux types :

- dans le cadre d'études d'urbanisme pré-opérationnel,
- dans l'élaboration et la modification de leurs documents de planification.

Les missions d'accompagnement technique dans le cadre d'études d'urbanisme pré-opérationnel visent un triple objectif :

- aider les collectivités membres à étudier en amont la cohérence du développement de l'urbanisation sur leur territoire
- répondre aux principes d'urbanisation déclinés par le SCoT
- composer avec la complexité d'un projet d'urbanisme : évolutions législatives, gestion du foncier, participation citoyenne, multiplicité des attentes autour d'un projet d'urbanisme, approche financière...

Les missions d'accompagnement technique dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme ou de Programmes Locaux de l'Habitat poursuivent deux objectifs :

- aider les collectivités membres à élaborer ou réviser leur POS, PLU ou PLH,
- garantir le respect des orientations et prescriptions du SCoT.

Dans les différents cas de figure, l'accompagnement technique débute par la rédaction du cahier des charges pour le choix d'un bureau d'études et se poursuit tout au long de l'étude.

Les accompagnements techniques en phase pré-opérationnelle

27 études d'urbanisme pré-opérationnel en cours ou finalisées en 2011, soit un potentiel de 4 500 logements sur 355 hectares

Centre	Chambéry	Vetrotex
Centre	La Motte-Servolex	Hameau des Granges
Centre	La Ravoire	Secteur La Plantaz
Centre	Les Déserts	Chef-lieu
Centre	Saint-Cassin	Chef-lieu, pont Saint-Charles
Centre	Saint-Sulpice	Chef-lieu
Centre	Vérel-Pragondran	Les Palatiers
Nord	Albens	Canton
Nord	Albens	Secteur nord
Nord	CALB - Drumettaz-Clarafond	Pôle préférentiel
Nord	CALB - Grésy-sur-Aix	Pont Pierre
Nord	CALB - Le Bourget-du-Lac	Delta de la Leysse
Nord	CALB - Mouxy	Le Chenoz
Nord	CALB - Mouxy	Le Biolay
Nord	CALB - Pugny-Chatenod	Chef-lieu
Nord	CALB - Viviers-du-Lac	Site Tillet & Site Moulins
Nord	Chanaz	Les Arbilles
Nord	Drumettaz-Clarafond	Chef-lieu
Nord	Epercy	Chef-lieu
Nord	Le Bourget-du-Lac	Hameau de la Serraz
Nord	Savoie Hexapole	5° tranche
Sud	Alpespace	Extension Alpespace
Sud	Arc Isère	Extension du parc d'activités économiques
Sud	Châteauneuf	Chef-lieu
Sud	La Chapelle-Blanche	Chef-lieu
Sud	Saint-Pierre-de-Soucy	Chef-lieu
Sud	St Jean-de-la-Porte	Chef-lieu (4 zones AU)

* Méthode préconisée par l'ADEME - Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - qui permet de hiérarchiser les enjeux et de définir les éléments du site qui influencent la forme urbaine (enjeux intrinsèques au site), en analysant 7 thèmes (choix énergétiques, insertion climatique, gestion des déplacements, gestion de l'eau pluviale, gestion des déchets, environnement sonore, paysage et biodiversité).

FOCUS

Etude d'urbanisme pré-opérationnel – CALB / Commune de Pugny-Chatenod

Métropole Savoie a accompagné la CALB et la commune de Pugny-Chatenod dans le cadre d'une réflexion sur un terrain en pente proche du centre-bourg. Il s'agissait de produire des éléments sur la desserte, la programmation de logements et l'insertion paysagère. Des solutions ont été apportées par une rationalisation des accès, des volumes progressifs du bas vers le haut. S'agissant de la diversité des logements, un test promoteur a permis de vérifier les hypothèses économiques pour la réalisation de logement locatif social et de logements en primo-accession.

FOCUS

Etude opérationnelle – Commune de Cruet

Suite à une étude d'urbanisme pré-opérationnel en 2006/2007, la commune de Cruet a sollicité Métropole Savoie, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Bauges, pour organiser le choix d'un opérateur pour la réalisation de 45 logements. Propriétaire du foncier, acquis par l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) 73, la commune s'est orientée vers une vente à charge des terrains sur la base d'un dialogue compétitif. Deux équipes de promoteur / architecte ont ainsi présenté des projets : élévations en 3 D, gestion des espaces publics, bilan économique, prix de rachat du foncier à la commune, typologie de logements... La Savoisienne Habitat a été désignée lauréate en décembre 2011.

Les accompagnements techniques en phase opérationnelle des projets

A l'origine, Métropole Savoie arrêta sa mission d'assistance à la fin de l'étude pré-opérationnelle. Les collectivités se retrouvaient ensuite au stade de la mise en œuvre opérationnelle du projet sans ingénierie publique. En 2008, un besoin d'appui technique exprimé par les collectivités avait conduit à faire évoluer le cahier des charges pour permettre aux bureaux d'études missionnés pour l'étude d'urbanisme pré-opérationnel de prolonger leur mission sur des phases de mise en œuvre opérationnelle (optimisation des recettes au regard du programme retenu, de la maîtrise foncière, de l'impact de la procédure sur le planning et de l'implication de la collectivité, analyse des outils de mise en œuvre (Programme d'Aménagement d'Ensemble, ZAC et concession d'aménagement, Programme Urbain Partenarial...) et des subventions à solliciter).

Depuis 2010, les collectivités demandent à Métropole Savoie de poursuivre son accompagnement sur cette phase opérationnelle.

L'expertise attendue porte sur :

- le choix de la procédure la plus adaptée,
- la rédaction des cahiers des charges de cession de terrains, de recrutement d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage ou de cahier des charges de prescriptions architecturales et environnementales.

La poursuite de l'accompagnement de Métropole Savoie permet :

- de garantir le respect des orientations politiques débattues et validées dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle et transcrites dans les documents de planification,
- d'accompagner les élus dans les négociations - pas toujours faciles - avec des promoteurs et des opérateurs.

Cette phase, située juste après l'étude pré-opérationnelle et avant la mise en œuvre proprement dite, est décisive pour garantir la sécurisation des opérations et la réalisation des projets. L'enjeu est de déterminer qui porte le risque financier d'une opération.

En 2011, 7 communes ont été accompagnées dans une phase opérationnelle. Ces projets sont en cours de finalisation soit dans le cadre de procédure de ZAC, soit dans le cadre de dialogue compétitif, soit dans le cadre de négociation de traité de concession.

7 projets en phase opérationnelle, pour la production d'environ 1 650 logements et 355 000 m² de SHON d'activités économiques

Centre	Barberaz	Centre-ville
Centre	Barby	Grand Clos
Centre	Cognin	Plateau de Villeneuve
Centre	La Thuile	Hameau de Morion
Sud	Arc Isère	Extension du parc d'activités économiques
Sud	Cruet	Pray
Sud	La Chavanne	Plan-Champ

FOCUS

Livraison de logements à la Tessonnière à La Motte-Servolex



Visite de la Tessonnière par les élus en novembre 2011.

En 2006, la ville de La Motte-Servolex sollicitait Métropole Savoie pour une étude d'urbanisme pré-opérationnel. Cette étude a été la première AEU® (Approche Environnementale de l'Urbanisme) intégrée réalisée sur le territoire. Elle a abouti, après des négociations avec Bouygues Immobilier, à la livraison de logements mi-2011. Il s'agit d'un quartier accueillant 100 logements dont 65 % de logements locatifs sociaux. Il s'organise autour de voiries apaisées et d'un bassin de rétention des eaux pluviales rendant le cœur du quartier sans circulation automobile. Les derniers logements sont en cours de construction.

FOCUS

Accompagnement d'un PLU – Commune de Saint-Alban- Leysses

Métropole Savoie a accompagné Saint-Alban-Leysses, commune de première couronne de l'agglomération chambérienne, pour l'élaboration de son PLU. Véritable PLU de transition, il s'agissait d'aider le Conseil municipal à trouver les moyens d'anticiper l'évolution de la plaine, de protéger les coteaux et de valoriser les deux centres de la commune tout en permettant un développement équilibré entre logements, déplacement, agriculture et croissance raisonnée de la commune. Ce PLU, qui a dû prendre en compte les multiples ambiances de la commune à la fois très urbaine et rurale, a été arrêté en décembre 2011.

Les accompagnements techniques dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

13 communes ont été accompagnées dans le cadre de l'élaboration de leur PLU.

Parmi elles, 7 avaient des ambitions particulièrement fortes en matière d'intégration et de déclinaison concrète des problématiques du développement durable. Aussi, le cahier des charges propose une démarche d'élaboration du PLU appuyée sur la méthode de l'AEU®. L'objectif principal est de mettre les élus au cœur du processus de décisions. Cette méthode se base sur un temps fort de croisement et de hiérarchisation de l'ensemble des enjeux qu'ils soient liés à l'urbanisme, aux déplacements, à la vie économique, sociale, au climat, à l'eau, au paysage, à la biodiversité... contextualisé dans le cadre du territoire de la commune concernée.

11 PLU en cours d'élaboration ou finalisés en 2011

Nord	Mognard
Nord	Vions
Nord	Le Bourget-du-Lac
Centre	Barberaz
Centre	Barby
Centre	Montagnole
Centre	Saint-Alban-Leysses
Centre	Vérel-Pragondran
Sud	Francin
Sud	Montmélian
Sud	Sainte-Hélène-du-Lac

Les accompagnements techniques dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)

Sur le territoire de Métropole Savoie, la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole a adopté son nouveau PLH en 2008. Depuis, deux autres territoires de Métropole Savoie se sont dotés d'une politique locale de l'habitat. Ainsi, la Communauté du Lac du Bourget a adopté son PLH fin 2010 et la Communauté de communes La Rochette-Val Gelon a arrêté son document à l'automne 2011.

Elaboration du PLH de la Communauté de communes La Rochette-Val Gelon

Métropole Savoie a été sollicité pour accompagner la Communauté de communes de La Rochette-Val Gelon tout au long de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

La Communauté de communes de La Rochette-Val Gelon constitue un territoire à dominante rurale marqué par des particularités paysagères fortes entre la vallée des Huiles, la basse vallée du Gelon et la colline de Montrailland. Constituée d'une majorité de petites communes (13 d'entre elles ont moins de 850 habitants), la Communauté de communes accueille environ 7 750 habitants dont 43 % se concentrent sur la ville-centre de La Rochette.

Au cœur des vallées alpines et à proximité directe des agglomérations chambérienne et grenobloise, le territoire est soumis à

une croissance démographique forte qui s'est accentuée au cours des 5 dernières années (3 % par an, taux largement supérieur à la croissance démographique de Métropole Savoie). Cette pression tend à rendre le marché local du logement difficilement accessible pour la frange de la population aux ressources modérées de ce territoire ainsi qu'aux "primo accédants".

Dans ce contexte local particulier et dans une démarche volontaire des élus locaux, la Communauté de communes de La Rochette-Val Gelon a élaboré un PLH et précisé concrètement à travers un programme d'actions ses priorités pour conduire sa politique de l'habitat. Ces actions répondent aux grandes orientations définies, à savoir :

- maîtriser le développement du territoire par l'urbanisme et l'action foncière,
- diversifier l'offre en logements pour favoriser les parcours résidentiels et la mixité de l'habitat,
- favoriser une offre de logements qui réponde aux attentes des populations fragiles,
- intégrer les principes du développement durable aux différentes échelles des projets,
- animer la mise en œuvre du PLH sur le territoire.

Une mission au Vietnam



Du 12 au 16 décembre 2011, un urbaniste de Métropole Savoie a assuré une formation au Vietnam sur les liens entre urbanisme et gestion de l'eau. Sollicité par la Région Rhône-Alpes, le Syndicat mixte a collaboré avec le PADDI, structure de coopération internationale sur les thèmes de l'urbanisme, pour échanger avec 35 collaborateurs de la province d'Hô Chi Minh Ville. Le SCoT de Métropole Savoie, le PLU de la commune de Barby ainsi que le projet de la Tessonnière à La Motte-Servolex ont permis d'illustrer la prise en compte de l'eau dans les documents de planification et les projets. L'une des mesures concrètes proposées par Métropole Savoie a été la création d'un label "zéro litre" pour cette ville la plus menacée au monde. Les propositions de Métropole Savoie seront présentées au Comité Populaire.



Des publications et des fiches pratiques à destination des élus

Métropole Savoie édite régulièrement des fiches pédagogiques présentant aux élus du territoire les outils de l'urbanisme. Dans le cadre des évolutions législatives, de nouveaux dispositifs sont mis à disposition des élus, qui sont complexes et souvent méconnus.

En 2011, deux publications ont été réalisées et diffusées :

- une fiche n°4 de "La boîte à outils de l'urbanisme" sur les logements locatifs sociaux,
- une fiche n°5 de "La boîte à outils de l'urbanisme" sur la Taxe d'Aménagement.

URBANISME ET HABITAT Fiche N°4
Avril 2011

DE L'UTILITÉ ET DE LA BONNE INTEGRATION DU LOGEMENT SOCIAL

EN QUELQUES MOTS

Decembre 2010 a marqué les 10 ans de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, qui a permis d'ouvrir un vrai débat en matière d'habitat, d'enclencher une dynamique pour produire du logement social et organiser de la mixité sociale sur toutes les communes concernées par son désormais célèbre "article 57". Depuis, des lois successives ont renforcé ces outils mis à disposition des collectivités.

Mais la crise de logement, renforcée par la crise économique, reste très prégnante. Se lever reste une des préoccupations majeures des Français et est devenu le premier poste de dépense dans le budget des ménages (près de 25% en moyenne). Cet effort financier consenti et la qualité du marché de l'immobilier les rend plus sensibles aux aides de la vie. Selon un sondage (1), 64% des Français, toutes catégories sociales confondues, pensent qu'il faudrait un jour besoin pour eux ou pour leurs enfants d'un logement social. Autrefois, pour de nombreux ménages simplement modestes et non seulement les plus démunis, trouver un logement constitue un vrai problème. Un contrat qui concerne le logement locatif mais également l'accès quand on sait qu'aux prix actuels du marché, une très large majorité des propriétaires d'immeubles n'aurait pas eu accès à leur bien.

Permettre à toutes les personnes d'accéder à un logement adapté à leurs besoins et à leurs moyens constitue pour les élus locaux une composante forte d'un projet de territoire et un défi majeur de l'action politique dans la durée. Il est en effet primordial que toute l'énergie dépensée localement à faire "sortir des opérations" permette de répondre réellement au besoin en logement de la population, en portant des valeurs de solidarité et de mixité, et en répondant à des exigences environnementales.

(1) sondage CSA pour l'Union Sociale pour l'Habitat - 2008

L'ECHO AU SCOT OU COMMENT REPENDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS SOCIAUX

Sur le territoire de Métropole Savoie, 63% des communes ont des revenus inférieurs aux plafonds PLUS et 20% des revenus inférieurs aux plafonds PLA (cf. tableau page suivante). Ces données excluent les ménages ruraux au PLIS ou ceux qui exploitent une part minimale de la construction. Ces proportions sont à peu près équivalentes sur les trois sous-secteurs de SCOT avec une part toutefois plus importante des ménages ruraux au PLIS sur la partie Sud (20%) (3). Par ailleurs, les données en matière de logements sociaux s'élevaient à 31120210 au nombre de 8311 sur le territoire de Métropole Savoie, dont 67% sur le Centre, 20% sur l'Nord et 13% sur le Sud (3). Parallèlement, on constate que sur 1000 logements mis en chantier en 2009 sur la totalité du territoire, 3% sont locatifs sociaux (4).

Le besoin en production de logements sociaux est donc bien réel. Pour y faire face, le SCOT mis en place une prescription de mixité sociale qui stipule que toute opération d'aménagement opérationnelle à l'échelle de la commune concernée, s'implémentant les opérations de plus de 5000 m² de plancher, comporte un minimum de 20% de logements locatifs sociaux. Depuis la délibération du 11 juillet 2007, pour les communes non soumises à l'article 57 de la loi SRU, le pourcentage plus de 10% de logements locatifs sociaux, a été donc prescrit à intégrer pour atteindre les 20% du SCOT. Une zone corrigée ou à proximité immédiate et qui est réalisée conformément, ainsi que des logements en accession sociale aidée.

Cette prescription, pour être efficace, nécessite un affichage dans le PLU afin que chaque opérateur puisse anticiper et intégrer le plus en amont possible, au sein même de leurs projets.

(2) données PLOCOM réalisées par l'ANAH (3) DDT 73 (4) DREAL / EPLS

L'URBANISME ET SON FINANCEMENT Fiche N°5
Octobre 2011

TAXE D'AMÉNAGEMENT... UN PAS DE PLUS VERS L'URBANISME DE PROJET

EN QUELQUES MOTS

La TAXE D'AMÉNAGEMENT (TA) constitue avec le Versement pour Solus Demeuré (VSD), les deux nouveaux dispositifs intégrés par la réforme de la fiscalité d'aménagement, adoptée dans le cadre de la loi n°2010-1656 de finances rectificative pour 2010 du 29 décembre 2010. Cette réforme est présentée comme une simplification du régime des taxes et des participations d'urbanisme, la Taxe d'Aménagement devant à elle seule, remplacer à terme, 10 outils de financement (TLE, PAE, PVR, PNRA, PRE...).

Contrairement à la TLE (Taxe Locale d'Équipement) qui prévoyait un taux plafonné à 5% et uniforme sur l'ensemble du territoire communal, la Taxe d'Aménagement permet aux élus de moduler le taux entre 1 et 20% par sous-secteur de la commune, de 1% à 5%, le système reste proche de celui de la TLE. De 5 à 20%, une justification doit être apportée. Il s'agit de démontrer que la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics génèrent des besoins en raison de l'importance des constructions nouvelles. La TA peut être, dans ce cas, assimilée à un outil de participation au financement d'urbanisme.

Cette taxe entraîne une évolution des liens financiers entre communes et EPCI. Ainsi, dans le cas de la TA, la disparition de la PRE (Participation pour Raccordement à l'Égoût), programmée en 2015, pose un double problème. Les EPCI comptent en assainissement voirie perdre des capacités d'investissement si la commune ne reverse pas en 2015 l'équivalent de la PRE actuelle. Les communes qui constitueront la TA comme une capacité d'équipement leurs recettes en 2012 risquent d'avoir une perte fiscale en 2015 en cas de reversement à l'EPCI. Ce constat amènera nécessairement dans les années à venir, un débat sur le financement de l'urbanisme et notamment de savoir si l'effort financier du développement se reporte sur les nouveaux habitants (participations) ou ceux déjà installés (facturation des services et notamment de l'eau). Il confirme également la volonté nationale de renforcer la "culture" et les pratiques d'un urbanisme de projet, rendant peu à peu nécessaire la prise en compte très en amont de la dimension financière des outils de l'urbanisme.

L'ECHO AU SCOT OU COMMENT PERMETTRE AUX COMMUNES D'ANTICIPER LES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Depuis 2005, dans le cadre de ses missions, Métropole Savoie a accompagné les communes sur plus de 50 études d'urbanisme pré-opérationnel. Parallèlement aux objectifs de qualité urbaine, sociale et environnementale, ces opérations ont anticipé la dimension financière des projets avec la réalisation d'un pré-bilan d'opération. Celui-ci a pour objectif d'évaluer la collectivité sur le coût des équipements publics liés à la réalisation de projet, la charge financière à proximité et les procédures d'aménagement les plus adaptées à la mise en œuvre de l'opération.

La Taxe d'Aménagement vient renforcer l'importance de la prise en compte en amont de cetteabilité financière. En effet, cette réforme de la fiscalité d'aménagement est à l'opposé des nouvelles dispositions d'urbanisme de la loi Grenelle II, qui rendent désormais obligatoire pour les zones AU inscrites des PLU (réalisation d'un Document d'Urbanisme et de Développement de l'Équipement Urbain) qui la contient une dimension Programmable (article L1231 A du Code de l'Urbanisme). Le rapport à l'urbanisme change et les secteurs de projet, et permet au sein des prévisions, d'anticiper les conséquences financières des opérations. Cette nouvelle approche, de type pré-opérationnel, intègre la question du mode de financement. Le PLU sera pour présenter zone AU placée ou intégrer des opérations au projet zone AU initiée avec l'APU.

En effet, il conviendra de choisir le mode de participation le plus adapté, dans les documents mentionnés procédure de ZAD, Projet Urbain Paramétré (Cf. fiche outil n°02) ou application à taux différencié de la Taxe d'Aménagement (taux de 5 à 20%).

Des études prospectives à l'échelle de Métropole Savoie

Urbanisme et économie

Métropole Savoie avait piloté, en 2010, un schéma "emploi, économie et aménagement durable du territoire" dont les principaux objectifs étaient de croiser une typologie précise des emplois avec la qualification des politiques territoriales, d'en dégager les grands enjeux en matière d'emploi, d'économie et d'aménagement durable du territoire, et d'élargir la réflexion à l'organisation des fonctions sur le territoire et à la gestion pertinente des sols.

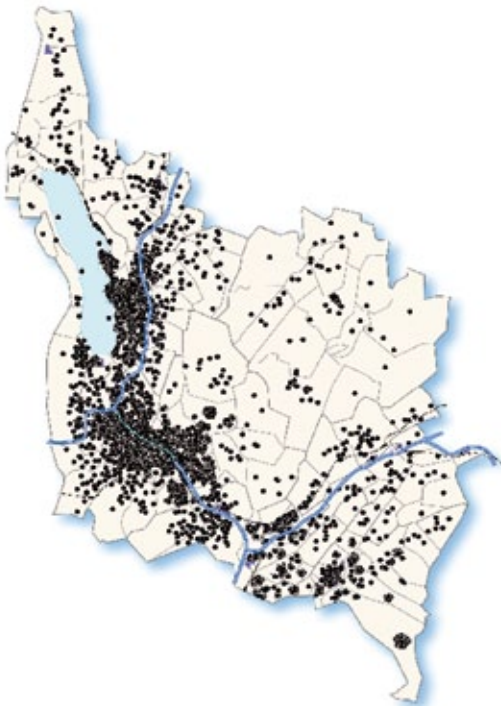
Cette étude s'est conclue par les 10 pistes d'action suivantes, présentées au Comité syndical le 26 mars 2011 :

- 1 Favoriser la création de zones urbaines mixtes pour certaines activités,
- 2 Développer une ingénierie de projet sur la requalification des zones d'activités économiques,
- 3 Poursuivre l'aménagement qualitatif des zones d'activités,
- 4 Créer ou dynamiser un annuaire en ligne des acteurs ou interlocuteurs locaux des dispositifs,

- 5 Créer un outil partagé de recherche de terrains et de locaux disponibles élargi au diffus,
- 6 Relayer ou déployer les services aux entreprises sur la totalité du territoire,
- 7 Accompagner les salariés dans la recherche de logement,
- 8 Créer des temps et espaces d'échanges et de travail élus, employeurs sur le territoire,
- 9 Rédiger une charte commune d'implantation des employeurs,
- 10 Engager une réflexion sur la création d'une signature économique.

La poursuite de ce travail débutera par des actions qui pourraient poser les fondations d'une future gouvernance coordonnée à l'échelle du bassin d'emploi de Métropole Savoie. Des actions concrètes pourraient être favorisées, notamment basées sur des partages d'expériences et de connaissances.

Le poids de l'emploi dispersé



- 19 500 établissements en 2010 (COFACE) massivement concentrés
- 2/3 des emplois situés en dehors des zones d'activités
- 88 % d'établissements de moins de 5 salariés
- Les plus gros employeurs sont les établissements publics, ils se situent principalement sur le secteur centre et en dehors des ZAE

3 enjeux et 3 grandes orientations

un enjeu de RÉORGANISATION DE L'ARMATURE URBAINE

un enjeu de REDÉPLOIEMENT DES LIENS ENTRE LES ACTEURS

un enjeu de POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAIN



- Orientation A : reconnaître l'économie et l'emploi en tant que composante de l'espace urbain
- Orientation B : améliorer la coopération entre élus, institutions et entreprises
- Orientation C : affirmer le positionnement économique de l'espace Métropole Savoie



Le modèle multimodal des déplacements.

Urbanisme et déplacements

Elaboration d'un modèle multimodal de déplacements

Les huit partenaires de l'Enquête déplacements – Métropole Savoie, Chambéry métropole, la CALB, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS), le Département, la Région, l'État et la CCI – avaient décidé en 2008 d'élaborer un modèle multimodal de déplacements qui leur serait commun.

Les objectifs sont les suivants :

- doter le territoire d'un outil facilitant le travail entre élus et techniciens, permettant aux techniciens des différentes structures de travailler sur la base d'hypothèses communes et pouvant répondre à des questions de type stratégique et à des questions de niveau pré-opérationnel,
- pouvoir tester des scénarios d'organisation globale des déplacements, dans le cadre d'une approche multimodale des déplacements.

A quoi sert un modèle ?

Ce modèle devra être un outil pédagogique et transparent, facilitant la communication entre élus et techniciens et permettant aux techniciens des différentes structures de travailler sur la base d'hypothèses communes.

Il permettra de connaître l'impact d'une modification de voirie ou du réseau de transport en commun sur la fréquentation des voiries et des lignes de transport en commun (affectation) mais aussi l'impact de ces modifications sur le partage modal. Il permettra également de connaître l'impact d'une modification de la population et de l'usage des sols sur la matrice de déplacements (modèle d'offre).

Le modèle permettra donc de répondre aux questions suivantes :

- quel est l'impact d'une modification du plan de circulation ?
- quel est l'impact d'une restructuration du réseau des transports en commun ?
- quel est l'impact sur la circulation de la création d'une nouvelle voirie ?

- quel est l'impact d'une modification d'offre de transports en commun sur le partage modal et sur la fréquentation des lignes ?
- quel est l'impact de la création d'un transport en commun en site propre (TCSP) sur le partage modal et sur la fréquentation des lignes ?
- quel est l'impact d'évolutions socio-démographiques ?
- > quel est l'impact d'une politique de stationnement ?

Comment construit-on un modèle ?

L'année 2011 a été consacrée à la construction du modèle par le groupement PTV France-Inddigo. Une réunion du comité technique a été organisée une fois par mois avec le prestataire. Au-delà de ce comité technique, les différents partenaires ont été sollicités pour fournir ou vérifier un grand nombre de données.

La première étape de construction a été la constitution de la base de données (réseaux et occupation du sol).

Puis le travail a consisté à construire et paramétrer le calculateur afin que :

- les volumes, les destinations, les modes soient conformes à l'Enquête Déplacements Grand Territoire,
- les charges sur voirie et les fréquentations Transport en Commun soient conformes aux enquêtes.

Ce travail est minutieux et fait l'objet de calages et contrôles réguliers afin que l'outil soit particulièrement fiable.

La mise en service du modèle est prévue mi-2012 et il a été décidé de confier sa gestion pendant un an à PTV, en attendant que les partenaires arrêtent les modalités de fonctionnement de cet outil commun.

Rhône-Alpes Région



Thierry Repentin, Antoine Fatiga et Alexandra Cusey.

Le CDDRA

Le CDDRA – Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes – est un contrat signé entre un territoire et la Région Rhône-Alpes définissant le cadre de financements régionaux. Le CDDRA établit un programme d'actions opérationnelles et thématiques.

Le CDDRA 2010-2015 de Métropole Savoie comprend deux conventions de fonctions d'agglomération et de centralité, pour prendre en compte le rôle spécifique des agglomérations. Il comprend également un Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), qui fait l'objet d'une enveloppe dédiée, d'un diagnostic et d'une convention spécifiques.

Les dossiers de demandes de subvention validés par le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'espace décisionnel local du CDDRA et l'interlocuteur politique de la Région.

Composé des 24 membres du Bureau du syndicat mixte (ainsi que le président de la Communauté de communes du Cœur des Bauges), de 7 conseillers régionaux et du président du Conseil Local de Développement, il est co-présidé par le Chef de projet (le président de Métropole Savoie) et les conseillers régionaux rapporteurs du CDDRA (interfaces entre l'exécutif régional et le territoire).

En 2011, le Comité de pilotage s'est réuni à 6 reprises. Il a validé chaque projet d'opération proposé au financement régional (le vote final de la subvention revenant à la Commission permanente de la Région).



Réunion du Comité de pilotage du CDDRA.

Opérations	Dépense subventionnable	Subvention mobilisée	Informations complémentaires
Enveloppe CDDRA			
4 études d'urbanisme pré-opérationnel	132 773 €	61 653 €	Coût moyen d'une étude : 33 000 € Taux d'intervention moyen : 46,2 % Saint-Pierre de Soucy, Chanaz, Albens, Grésy-sur-Aix
Programme Construire durablement Appel à projets / Qualité environnementale des bâtiments	79 850 €	28 550 €	Maîtrises d'ouvrage : Cognin, Montmélian, SAS (La Ravoire)
Programme Construire durablement / Actions de formation	21 830 €	15 282 €	Maîtrises d'ouvrage : ASDER, INES
Programme Construire durablement Valorisation pédagogique / Mission traitement de l'impact sanitaire du bâtiment	31 490 €	25 192 €	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Etude de faisabilité d'une piste cyclable reliant la gare de Montmélian au parc d'activités Alpespace	12 565 €	6 282 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Montmélian
Création du parc d'activités des Etaies à Chindrieux	142 880 €	28 576 €	Maîtrise d'ouvrage : INES
Inauguration et développement de l'antenne savoyarde de la Coopérative d'activités Bâtiment – Cabestan	8 763 €	4 381 €	Maîtrise d'ouvrage : Coopérative d'activités Cabestan
Collaborations Entreprises – Enseignement Supérieur pour la valorisation des déchets	64 000 €	25 600 €	Maîtrise d'ouvrage : CRITT de Savoie
Aménagement d'un chantier d'insertion "Chantiers valoristes"	Dépense plafonnée à 150 000 €	64 500 €	Maîtrise d'ouvrage : Chambéry métropole
Appui à l'ingénierie du réseau tourisme	2 541 €	2 032 €	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Événementiel "Savoie Randolac"	Dépense plafonnée à 61 500 €	16 000 €	Maîtrise d'ouvrage : Office de tourisme d'Aix-les-Bains
Actions de communication communes Cœur de Savoie portées par l'Office de tourisme du Val Gelon	32 685 €	8 498 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de La Rochette-Val Gelon
Investissements qualitatifs sur le camping de La Rochette	Dépense plafonnée à 25 000 €	9 000 €	Maîtrise d'ouvrage : La Rochette
Réaménagement du Belvédère de la Chambotte	Dépense plafonnée à 270 000 €	105 300 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du canton d'Albens

Opérations	Dépense subventionnable	Subvention mobilisée	Informations complémentaires
7 manifestations culturelles / "accès au spectacle vivant"	53 997 €	13 559 €	Dépense subventionnable plafonnée à 8 000 € Des porteurs de projets très variés : Communauté de communes du Pays de Montmélian, Communauté de communes de Chautagne, association Vu d'ici, association Kapn'doo, office de tourisme Aillon-Margeriaz, La Motte-Servolex
Résidence d'artistes	5 198 €	1 351 €	Maîtrise d'ouvrage : Association Vu d'ici
Qualification des équipements culturels - Equipements de l'Espace La Traverse au Bourget-du-Lac	Dépense plafonnée à 20 000 €	6 000 €	Maîtrise d'ouvrage : Le Bourget-du-Lac
Restauration et gestion de sites majeurs de pelouses sèches	21 800 €	8 720 €	Maîtrise d'ouvrage : CPNS
Réalisation du Document d'Aménagement Commercial du territoire de Métropole Savoie	83 050 €	66 440 €	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Outils d'accompagnement du SCoT (observatoire, documents pédagogiques)	40 000 €	16 000 € (40 %)	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Postes de Métropole Savoie	441 308 €	220 400 €	
Sous-total CDDRA	1 701 230 €	733 316 €	

Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER)			
Agrandissement de la surface de vente du point de vente collectif Les Saveurs Campagnardes à La Motte-Servolex	95 703 €	14 355 €	Maîtrise d'ouvrage : SARL Saveurs Campagnardes les produits de nos fermes
Point de vente collectif A la croisée de nos fermes à Grésy-sur-Aix	200 000 €	47 205 €	Maîtrise d'ouvrage : SAS A la croisée de nos fermes
Foire bio de Savoie 2011	21 464 €	12 519 €	Maîtrise d'ouvrage : ADABio (Association pour le Développement de l'Agriculture Biologique)
Opérations promotionnelles en Cœur de Savoie pour structurer et mettre en réseau l'offre de produits agricoles locaux	16 513 €	11 559 €	Maîtrise d'ouvrage : Groupement de Développement Agricole de Cœur de Savoie
Acquisition d'une parcelle de terrain par la commune de La Biolle pour l'activité maraîchère	8 175 €	2 452 €	Maîtrise d'ouvrage : La Biolle
Accompagnement de l'animation du PSADER par la Chambre d'agriculture	24 300 €	19 440 € (80 %)	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Sous-total PSADER	366 155 €	107 530 €	

FOCUS

Collaborations Entreprises – Enseignement Supérieur pour la valorisation des déchets

Dans le cadre de l'action, "Collaborations Entreprises – Enseignement Supérieur pour la valorisation des déchets", il a été proposé le 28 novembre au Comité de pilotage du CDDRA de se prononcer pour l'attribution d'une subvention de 40 000 € à un projet concernant la mise en place par le CRIT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) de Savoie, en lien avec le Réseau Eco-industries (réseau qui rassemble des entreprises, des structures d'enseignement, et des laboratoires de recherche du territoire), d'une opération pilote de collecte des bio-déchets auprès des professionnels en vue de les recycler par méthanisation dans des installations locales. Les installations de proximité sont encouragées par les pouvoirs publics parce qu'elles permettent un bon recyclage, une production d'énergie renouvelable décentralisée et parce qu'elles offrent une diversification de revenus aux éleveurs. Cependant les productions végétales et les déjections animales ne permettent pas seules d'obtenir une rentabilité de ces installations. Celles-ci doivent se tourner vers d'autres intrants tels que les déchets putrescibles (déchets de restaurateurs, de sociétés de distribution...). Il s'agit, dans un premier temps, d'évaluer les lieux et les capacités de production des déchets puis de déterminer des scénarii de collectes et de traitements.

L'originalité du projet réside dans la volonté de mettre au point une organisation logistique et des technologies adaptées à la collecte, à la préparation et au transport de ces déchets vers des sites de petite taille dépourvus de dispositif de préparation des déchets.

Le Comité de pilotage a souhaité soutenir cette action exemplaire.

Opérations	Dépense subventionnable	Subvention mobilisée	Informations complémentaires
Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité de Chambéry métropole			
Requalification du Musée Jean-Jacques Rousseau	627 000 €	125 400 €	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Chambéry
Convention de Fonctions d'Agglomération et de Centralité de la C.A.L.B.			
Requalification des bords du lac – Secteur Petit Port – Restauration écologique du Tillet aval et réalisation d'un port à barques	Dépense plafonnée à 3 794 250 €	1 476 585 €	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Aix-les-Bains
Aménagement d'une offre d'itinéraires de randonnée et de balades patrimoniales – "Sur les Traces de la Crémaillère"	42 000 €	12 600 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
Requalification des bords du lac – Réaménagement de la plage municipale du Bourget-du-Lac	1 300 770 €	390 230 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Lac du Bourget
Sous-total CFAC C.A.L.B.	5 137 020 €	1 879 415 €	
Total général 2011	7 831 405 €	2 845 661 €	

Un nouveau règlement financier de la Région

L'Assemblée plénière régionale a voté en juillet 2010 un nouveau règlement financier, qui fixe notamment les règles applicables en matière d'attribution des aides régionales. Celui-ci est entré en vigueur au 1er janvier 2011. Il constitue une base des relations entre la Région et ses partenaires, dans la gestion des dossiers de financement (de la composition des dossiers à leur instruction puis au versement des subventions).

Il a apporté des modifications dans les modalités de gestion des dossiers de financements déposés au titre du CDDRA, notamment en ce qui concerne la date de prise en compte des dépenses dans le calcul de la subvention, la gestion des dossiers incomplets, la prise en compte des coûts internes.

Cette information a été relayée par Métropole Savoie aux porteurs de projet.

L'étude sur l'hôtellerie de plein air

Le volet "Tourisme" du CDDRA comprend un soutien à l'hôtellerie de plein air. L'objectif est d'aider les exploitants à requalifier leur offre en fonction des attentes de la clientèle familiale et dans le respect des valeurs du développement durable. L'aide apportée dans ce cadre se matérialise en particulier par un dispositif d'attribution de subventions à l'investissement. Préalablement à la mise en place du dispositif, l'action prévoyait la réalisation d'un diagnostic de la situation de la filière, permettant de doter les acteurs du tourisme du territoire d'un bon niveau de connaissance du marché et de la réalité de l'offre. Cet état des lieux devait également permettre de définir les modalités d'un accompagnement financier des projets d'investissement efficace.

L'étude a été lancée à l'automne 2010. Les résultats et propositions finales ont été présentés au Comité de pilotage de fin juin 2011.

Les principaux résultats démontrent que :

- sur le plan quantitatif, l'offre actuelle se compose de 32 campings pour 2 000 emplacements avec :
- une forte proportion de petits établissements,
- une dominante d'implantation autour du lac du Bourget,
- sur le plan qualitatif, l'offre est dans les "standards" de la profession et répond globalement à la demande avec de réels efforts pour satisfaire les clientèles familiales. Le maillage territorial est correct.



© Métropole Savoie

Trois faiblesses chroniques sont à souligner :

- l'absence de positionnement marketing des campings,
- l'absence d'établissement "moteur du tourisme" qui permettrait de porter l'image du territoire,
- le très faible recours aux solutions durables.

Ces résultats ont été présentés dans les différents territoires de Métropole Savoie au cours de 4 réunions auxquelles ont été invités les élus, les gestionnaires, les propriétaires de camping, les offices de tourisme et autres partenaires du développement touristique.

Ces réunions ont été conçues pour sensibiliser les acteurs locaux et garantir ainsi une appropriation par les territoires.

La forme synthétique du rendu, sous forme de fiches individuelles, ainsi que cet effort de restitution permettent aux acteurs du territoire (animateurs tourisme par exemple) d'accompagner les porteurs de projet et de définir une politique de développement/qualification de la filière.

Au niveau de Métropole Savoie, la seconde partie du rendu de l'étude porte sur le règlement d'attribution des subventions. Il permettra au Comité de pilotage de veiller à une utilisation efficace des aides mais également d'orienter les projets à financer vers une amélioration de la qualité, en particulier au regard de la réponse aux attentes de la clientèle familiale et du respect des exigences environnementales.



Etude du marché de l'hôtellerie de plein air sur le territoire

Mise au point d'un dispositif d'aide à la filière

Rapport de mission

Septembre 2011



Le programme "Construire durablement"

Le programme "Construire durablement" s'articule autour de 3 orientations complémentaires :

- un appel à projets destiné à mobiliser un réseau de maîtres d'ouvrage publics,
- un programme de formations pour accompagner les différents acteurs de la construction,

→ des actions de valorisation pédagogique pour diffuser plus largement les enseignements tirés des différents rencontres.

L'année 2010 avait été consacrée à identifier et structurer le réseau des maîtres d'ouvrage de l'appel à projets.

En 2011, les efforts ont été concentrés sur la définition et la mise en place d'un programme de formations ouvert à une grande diversité d'acteurs tout en gardant comme objectif de répondre à des besoins précis. Cette mission a été menée en partenariat avec RhôneAlpénergie-Environnement.

Un appel d'offres a été lancé sur la base de 3 lots : "élus", "responsables d'opération" et "mise en place d'événementiels".

L'ASDER a été le prestataire retenu pour la mise en place des formations.

Ainsi, tout au long de 2011, différents rendez-vous ont été proposés aux élus et autres maîtres d'ouvrage, aux équipes de maîtrise d'œuvre, et même aux entreprises.

Concernant les élus, 3 séances de sensibilisation ont été organisées, une dans chaque secteur : nord, centre et sud. D'une durée assez courte et organisées le soir, ces séances ont été l'occasion de présenter les enjeux de la construction basse consommation et de faire partager la motivation d'être ambitieux dans ce domaine. Environ 75 élus ont participé à ces rencontres.

Concernant les responsables d'opération, une formation d'une durée de 2 jours a été proposée, au mois de juin, à toutes les personnes concernées dans les collectivités et dans les organismes bailleurs sociaux. L'objectif est de savoir exiger un bâtiment performant dans un cahier des charges et d'être capable d'organiser toutes les étapes pour y parvenir. Une quinzaine de personnes a suivi ce programme.

INFORMATION SAVOIE



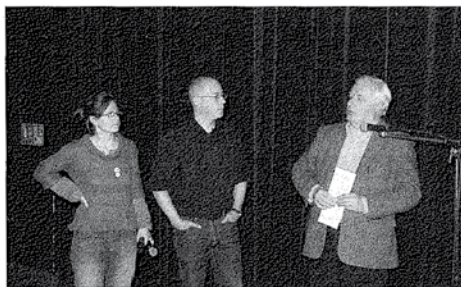
METROPOLE SAVOIE

« Construire basse consommation », un programme ambitieux

Après avoir sélectionné une trentaine de projets, Métropole Savoie, associée à l'ASDER, assure un cycle de formation et d'information destiné à l'ensemble des acteurs de la construction géré par les collectivités locales

« Construire basse consommation », c'est l'axe d'une réflexion qui a décidé de mener Métropole Savoie depuis deux ans. Il suffit de rappeler que ce syndicat mixte, à pour principale mission de suivre le schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T) sur un espace allant de la Combe de Savoie à l'Albanais (aux portes de la Haute-Savoie, en passant par l'agglomération de Chambéry, Aix-les-Bains et les pourtours du lac du Bourget, pour en mesurer l'enjeu en termes de développement durable et d'adaptation au grenelle de l'environnement. Et sur ce territoire, fort de 103 communes, regroupant pas moins de 207 000 habitants, soit la moitié de la population du département de la Savoie, une trentaine de projets BBC ont été retenus dans le cadre d'un programme bénéficiant des fonds européens, à travers la structure régionale Rhône-Alpes Énergie Environnement.

Mais, avant d'actionner les projets en question, il s'agissait d'assurer une formation pour certains, une information pour d'autres, répondant aussi à un besoin d'échanges et de dialogue autour de l'acte de construire performant. C'est ainsi qu'a été lancée l'invitation à participer à un cycle auprès de l'ensemble des acteurs concernés : les collectivités locales - donneurs d'ordres, ainsi que les bureaux d'études, architectes et les entreprises. Pour mener à bien cette sensibilisation, il a été fait appel à l'ASDER (association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables) qui a déjà animé des séances de travail pour les élus en février, par secteur, comportant notamment une sensibilisation des élus à la nouvelle réglementation thermique, la RT 2012, applicable à toute construction neuve, entrera en vigueur à compter du 28 octobre 2011 pour les bâtiments tertiaires et du 1^{er} janvier 2013 pour le secteur résidentiel. Cinq usages sont pris en compte : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, éclairage, systèmes auxiliaires (ventilateurs, pompes). Il s'agit aussi de bien définir le rôle dans les choix qui sont faits, par exemple en exigeant pour tout nouveau projet de bâtiment public neuf ou en re-



Gaëlle Vaugois, de l'ASDER et Jean-Pierre Burdin, président de la commission construire durablement de Métropole Savoie, entourant l'architecte Vincent Rigassi, vantant son exposé sur l'enveloppe performante.

vention, des bâtiments aux objectifs énergétiques et environnementaux ambitieux : écoles, crèches, bibliothèques... Le tout en tenant compte des contextes climatiques et réglementaires, et des leviers nécessaires à actionner.

Associer réflexion et technologie

Second axe de cette action « construire basse consommation », deux conférences, ouvertes à tous les partenaires de l'acte de construire, avec l'intervention d'experts régionaux ou nationaux. La deuxième devait avoir lieu ce mardi, à l'écoute de Bruno Georges, du bureau d'études ITF, VP national de la CICF, sur le thème "Les systèmes : étanchéité à l'air, ventilation, production de chaleur, rafraîchissement..."

La première, quant à elle, s'est déroulée il y a une quinzaine de jours, à l'Espace La Traverse du Bourget-du-Lac autour de l'exposé de Vincent Rigassi, architecte grenoblois, spécialiste du bâtiment écologique, venu parler de "l'enveloppe performante d'un bâtiment - les points essentiels". Un axe fort de la réflexion d'ensemble, selon Jean-Pierre Burdin, président de la commission « construire durablement de Métropole Savoie, présentant l'intervenant dont les propos de haute tenue, devant être agrémente d'un panorama historique montrant que le souci environnemental n'est pas nouveau. Les exemples ne manquent pas de la Maison Jacob de 1936, du nom de l'homme d'affaires américain qui se fit construire en 1936 sa demeure familiale en plein cœur de Chicago, « d'une modernité troublante, à Aldo Van Eyck, symbole du non-conformisme de l'architecture hollandaise des années d'après-

peut tourner les contraintes en avantages. Question coût, c'est un peu dépenser plus maintenant pour payer moins demain. Une question de gouvernance en quelque sorte.

Deux journées pour les chargés d'opération

Une fois ces « fondamentaux » revus, des thématiques précises seront abordées régulièrement, à raison de trois à quatre séances annuelles à partir du deuxième semestre 2011 : la qualité de l'air intérieur, la ventilation double flux, la construction bois-béton, l'étanchéité à l'air...

Est proposée également une formation spéciale pour les chargés d'opération, lors de séances qui se dérouleront sur deux journées, les 14 et 15 juin à Chambéry (7). Sachant que, la décision politique prise d'exiger un bâtiment basse consommation, les services techniques de la collectivité sont là pour prendre le relais et doivent suivre toutes les phases de programmation, de conception, de construction et de réception du bâtiment. Or, un bâtiment basse consommation nécessite une approche globale différente, intégrant les exigences énergétiques dès les appels d'offres, imposant une nouvelle organisation interne et une adaptation des méthodes. Tout un programme.

Bruno Fournier

(7) Renseignements : Gaëlle Vaugois, ASDER : gaelle.vaugois@asder.asso.fr et Cécile Castagné, Métropole Savoie : cecile.castagne@metropole-savoie.





Visite le 21 juin de la crèche de Saint-Jean-de-la-Porte, construction passive.

→ Elu référent

Jean-François DUC



S'agissant des formations "événementiel", l'année a été marquée par plusieurs rendez-vous :

- en mars, une séance consacrée à l'enveloppe et animée par Vincent Rigassi – architecte,
- en avril : "les systèmes de ventilation, de production de chaleur et de refroidissement" par Bruno Georges – ingénieur thermique,
- en juin : "transfert d'humidité et éco-matériaux" par Samuel Courgey – formateur,
- en octobre : "impact sanitaire du bâtiment" par Suzanne Déoux – docteur en médecine.

Plus d'une centaine de participants a participé à ces différents rendez-vous.

En parallèle à ces manifestations ouvertes à un large public, il a été décidé de proposer au réseau des maîtres d'ouvrage de l'appel à projets une formule de rencontres thématiques plus ciblées.

Déclinées sous forme d'ateliers, ces rencontres sont à destination du maître d'ouvrage mais également de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Sur la base d'exemples concrets et en lien avec les projets menés, ces ateliers proposent des réponses concrètes et pratiques.

En 2011, une 1^{re} séance a été mise en place sur le thème du traitement du confort d'été.

Un règlement d'attribution pour les aides au développement des circuits-courts en agriculture

Une action du PSADER (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural) est intitulée : *"Accompagnement, structuration et mise en réseau de l'offre de produits locaux en circuits courts ou de proximité notamment en agriculture biologique et investissements collectifs permettant une meilleure valorisation des productions agricoles locales dans le territoire"*.

Il s'agit d'une action soutenant l'accompagnement des démarches collectives mais aussi les investissements collectifs (ateliers de transformation et structures de commercialisation).

Enfin, pour illustrer les différents thèmes abordés, des visites sur le terrain ont été organisées.

Une 1^{re} sortie a été organisée au mois de juin pour visiter la crèche passive de Saint-Jean-de-la-Porte. En présence de l'architecte et d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage, cette visite a permis d'appréhender les différentes étapes techniques du projet mais aussi la mobilisation politique nécessaire.

A cette occasion, un bureau d'études a également présenté des calculs d'énergie grise.

Au mois de juillet, en partenariat avec le CAUE, une visite d'une journée en Isère a été proposée, sur le thème de la construction passive.

La diversité des sites visités - bureaux, quartier, crèche et logement - a permis l'étude d'un panel varié de projets et donc de cas de figure qui ont pu répondre aux différentes interrogations des participants.

Au total, ce sont environ 600 participants qui ont profité de ces différents moments d'échanges organisés par Métropole Savoie en 2011.

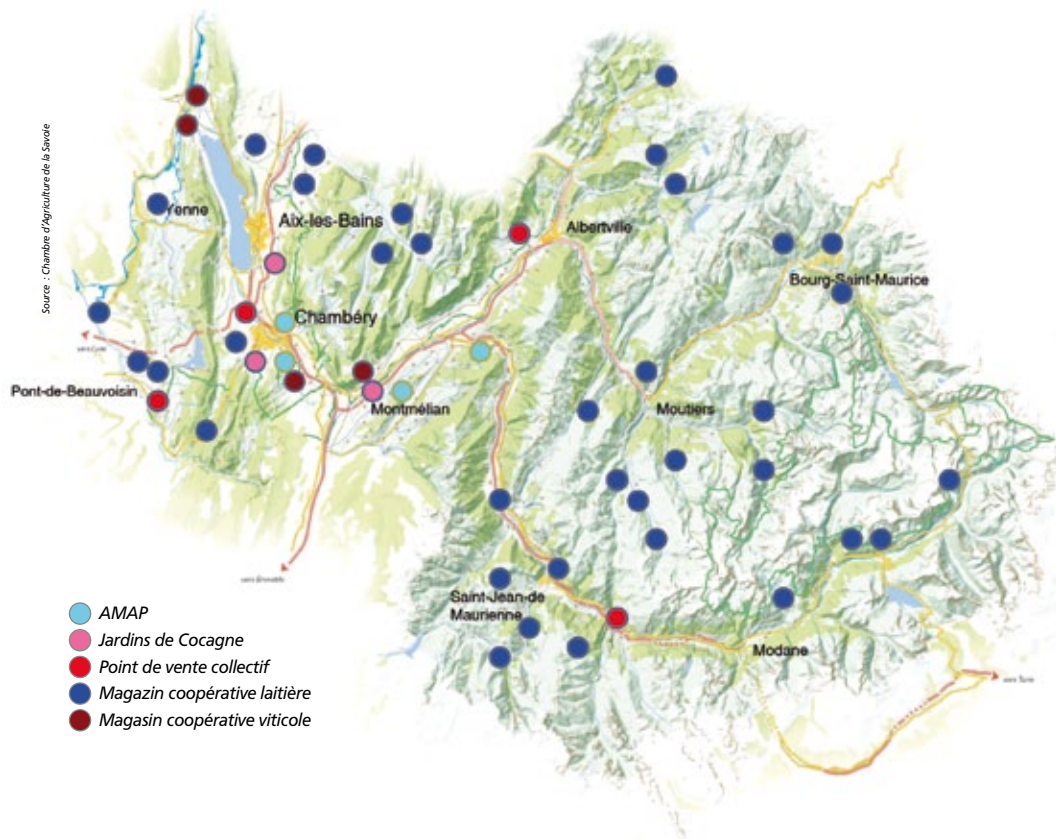
2012 poursuivra sur cette lancée et amorcera le travail de valorisation pédagogique des diverses actions menées, notamment par le biais de la mission "Construire durablement : santé et bâtiment".

Elle est dotée d'une enveloppe globale de 474 760 € de subvention, soit 30 % de l'enveloppe financière du PSADER, pour une dépense totale éligible de 1 178 229 €.

Compte tenu du succès de cette ligne, la commission "agriculture et développement rural" de Métropole Savoie a souhaité établir un règlement d'attribution des aides concernées.

L'objectif est de gérer l'enveloppe de crédits disponibles au mieux sur toute la durée de la programmation soit jusqu'en 2015, compte tenu de l'importance des investissements nécessaires à l'aménagement d'un point de vente collectif ou d'un magasin collectif.

Localisation des structures de commercialisation collective de produits agricoles



Cette question a été débattue en commission agriculture et développement rural du 20 juin 2011 et le règlement d'attribution proposé a été validé par le Comité de pilotage du mois de juillet.

Il prévoit :

- un plafonnement du montant des dépenses éligibles pour la réalisation d'un même projet (qu'il s'agisse de dépenses en fonctionnement ou en investissement) à 200 000 €.
- une modulation du taux d'intervention selon l'implantation du lieu de vente et l'origine géographique des producteurs :
 - 50 % du soutien maximum accordé si le lieu de commercialisation est sur le territoire de Métropole Savoie ;
 - 50 % du soutien maximum affecté au prorata du nombre de producteurs installés sur le territoire.

Points de vente collectifs

Saveurs Campagnardes	La Motte-Servolex
En cours de création :	
<i>A la croisée de nos fermes</i>	Grésy-sur-Aix
<i>Association de vente directe de Savoie</i>	Drumettaz-Clarafond

Magasins de coopérative

Cave de Chautagne*	Ruffieux
Coopérative le Vigneron Savoyard	Apremont
Cave coopérative des vins fins de Cruet	Cruet
Coopérative laitière de Lescheraines	Lescheraines
Fromagerie du Val d'Aillon	Aillon-le-Jeune
Coopérative laitière de La Compôte	La Compôte
Coopérative laitière de Saint Offenge	Saint-Offenge-Dessous
Coopérative laitière de St Ours*	Saint-Ours
Coopérative laitière du Mont Revard*	Trévignin
Fruitière des trois massifs*	St Germain-la-Chambotte
Fruitière du Noiray *	La Motte-Servolex
Coopératives de Lescheraines, des Aillons, Cave coopérative de Chautagne, Fruitière des Bornes	Aix-les-Bains
Coopérative du Tremblay (fruits)	La Motte-Servolex

Paniers

Les paniers Motterains (Domaine Reinach)*	La Motte-Servolex
Savibov (association des éleveurs de viande bovine)	Saint-Baldoph

* Projets aidés par la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA (qui a précédé le CDDRA) ou du 1^{er} PSADER de Métropole Savoie.

Un premier avenant au CDDRA

La Communauté d'agglomération du Lac du Bourget a souhaité apporter des modifications à deux fiches action de sa convention de fonctions d'agglomération et de centralité, les montants de subvention restant inchangés :

→ Fiche action 1

Qualité environnementale des zones d'activités économiques (ZAE) : abandon du projet de ZAE sur Mouxy ("Le Chenoiz") pour des raisons de contraintes techniques et financières et report des crédits correspondants sur le 2^e projet inscrit dans cette fiche action, la ZAE "Aix Nord" (échangeur de Grésy-sur-Aix).

→ Fiche action 3

Requalification des bords du lac :

- remplacement du projet porté par la C.A.L.B. et la ville d'Aix-les-Bains sur l'esplanade et le grand port par un projet dans le secteur du petit port – restauration écologique du Tillet aval et réalisation d'un port à barques.
- recomposition – dans la même enveloppe financière – de la partie concernant la commune du Bourget-du-Lac, avec désormais un projet de réaménagement de la plage municipale.

Le Comité de pilotage a validé cet avenant qui a été soumis au comité d'avis régional en novembre, préalablement à une présentation à la Commission permanente de la Région.

Le Conseil Local de Développement (C.L.D.)



Assemblée plénière du C.L.D.

qui l'avait rendu obligatoire dans le cadre de l'élaboration et du suivi des projets d'agglomération.

Face à la demande de la Région de doter le territoire d'un Conseil Local de Développement, les élus ont décidé en 2004 de n'avoir qu'une instance : le Conseil Local de Développement de Métropole Savoie, dont l'animation est restée rattachée à Chambéry métropole.

Le Bureau de Métropole Savoie, en accord avec Chambéry métropole et la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, a décidé en novembre 2011 que le fonctionnement et l'animation du C.L.D. seraient assurés par Métropole Savoie à compter de 2012.

Le Conseil Local de Développement (C.L.D.) est une instance participative qui regroupe les acteurs socio-économiques, des citoyens, le monde associatif, les partenaires sociaux représentant Métropole Savoie.

Le Conseil Local de Développement a été voulu en 2004 par la Région Rhône-Alpes dans la cadre des CDDRA. A ce titre, Métropole Savoie, structure porteuse du contrat, devait mettre en place et animer une telle instance.

Or, Chambéry métropole avait installé un Conseil de développement fin 2002 pour répondre aux exigences de la loi Voynet

La Région Rhône-Alpes finance en partie les dépenses liées au fonctionnement du C.L.D. Les deux communautés d'agglomération, du fait de leur obligation légale, participeront aussi financièrement à ce fonctionnement.

Le C.L.D. continuera à intervenir dans le cadre du CDDRA, à formuler des avis sur des politiques publiques portées par Chambéry métropole et sera sollicité dans le cadre de l'évaluation du SCoT. Il pourra être sollicité par tous les EPCI et communes de Métropole Savoie.

FOCUS

Les objectifs de lutte contre le changement climatique en France (loi Grenelle 1 du 3 août 2009)

- Baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie, 23 % d'énergies renouvelables d'ici à 2020 (Paquet climat-énergie).
- Division par 4 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'ici 2050 (Loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique de la France du 13 juillet 2005).

Premiers ateliers "Climat-Energie"

En 2011, Métropole Savoie a organisé, avec l'aide de l'ASDER, trois ateliers "Climat-Energie" qui se sont déroulés les 10 et 24 mai, et 14 juin. Ces ateliers répondaient à la volonté de la Région de voir pris en compte les enjeux climatiques dans les CDDRA. Ils ont réuni, chacun, entre 25 et 40 participants. Le format de ces ateliers, essentiellement basé sur des témoignages, a permis la présentation d'expériences variées et intéressantes et suscité des échanges riches. Ces débats ont mis en avant les questionnements et parfois les difficultés auxquels les élus peuvent être confrontés.

S'agissant le plus souvent d'amener à des changements de comportements, il a été démontré que la volonté politique et la capacité d'innovation sont essentielles et il semblerait que le territoire de Métropole Savoie n'en manque pas.



Atelier "Climat-Energie" sur le tourisme à la C.A.L.B.

DES TÉMOIGNAGES
DES EXPÉRIENCES DU TERRITOIRE
DES QUESTIONS
DES ÉCHANGES
DES SOLUTIONS...

Métropole Savoie
Région Rhône-Alpes

Les ateliers « Climat-Energie »

Info' pratiques

Merci de confirmer votre présence

Téléphone 04.79.62.91.28 Fax 04.79.69.72.37
Mail info@metropole-savoie.com

Renseignements
Métropole Savoie
185 rue de la Martinière
Tél.: 04.79.62.91.28
info@metropole-savoie.com / www.metropole-savoie.com

Aménagement des zones d'activités économiques	Aménagements urbains	Aménagements et activités touristiques
<p>La limitation des déplacements, des aménagements respectueux de l'environnement... Des enjeux majeurs pour l'aménagement des zones d'activités économiques</p> <p>Avec les témoignages de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Béatrice Santais, présidente d'Alpespace • Henri Dupassieux, vice-président de Chambéry métropole chargé des transports et du développement de l'intermodalité • Jean-Claude Montblanc, vice-président de la Communauté de communes La Rochette-Val Gelon chargé de l'économie • Patrice Blanchoz, directeur de Savoie Hexapole • François-Xavier Le Corre, chargé de mission « économie » Cœur de Savoie 	<p>L'intégration des enjeux environnementaux à l'amont des projets, une approche pluridisciplinaire... Pour un urbanisme durable et de qualité</p> <p>Avec les témoignages de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Luc Berthoud, maire de La Motte-Servolex • Ludovic Vuillermet, adjoint au maire de Moux chargé de l'urbanisme • Florence Vallin-Balas, maire de Cognin • Jean-Michel Picot, conseiller municipal délégué au projet centre-ville de La Ravoire • Raymond Massonnat, adjoint au maire de Saint-Jean d'Arvey • Jérémy Huet, <i>L'atelier des caïms</i> (paysagiste Chambéry) 	<p>L'éco-tourisme, une meilleure gestion des déplacements, de bonnes pratiques... Des enjeux essentiels pour les aménagements et activités touristiques</p> <p>Avec les témoignages de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Claude Comet, conseillère régionale déléguée au tourisme et à la montagne • Yves Husson, maire de Chanaz • Audrey Goguillet, chargé de mission tourisme de la CALB • Emmanuel Heyrman, chargé de mission tourisme du PNR de Chartreuse • Vincent Boss, chargé de mission tourisme du PNR du massif des Bauges • Laurent Burget, directeur de Mountain Riders

Mardi 10 mai - 18h
Alpespace - Francin
La Pyramide

Mardi 24 mai - 18h
Maison des énergies - Chambéry
562 avenue du Grand Arétat

Mardi 14 juin - 18h
CALB - Aix-les-Bains
1500 boulevard Lepic



FOCUS

Une action collective sur les fiches de poste



Visite d'une entreprise par les consultants.

Il s'agissait d'accompagner les dirigeants dans la rédaction de fiches de poste et ainsi, de sensibiliser ces entreprises à l'importance d'une stratégie de gestion des ressources humaines adaptée pour mieux :

- faire face aux difficultés à répondre aux besoins de compétences nouvelles :
 - manque de certaines compétences sur le marché du travail
 - difficulté de définir avec exactitude les profils recherchés
 - méconnaissance de l'environnement juridique attaché aux procédés de recrutement,
- aider les dirigeants à mieux structurer leur gestion des ressources humaines :
 - peu de disponibilité/manque de temps
 - réponse souvent dans l'urgence pour faire face à leurs besoins,
- doter l'entreprise d'un outil pour répondre aux difficultés croissantes dans le management au quotidien des salariés.

Cette action a aussi permis aux dirigeants des moments collectifs privilégiés pour des échanges de pratiques et des retours d'expériences de chacun.

Les dispositifs régionaux au bénéfice des entreprises

Le dispositif régional Sécurise'RA (Sécuriser l'emploi en Rhône-Alpes)

Parce que les dirigeants des PME et TPE sont des acteurs économiques majeurs, la Région Rhône-Alpes et Métropole Savoie, à travers le CDDRA et le Contrat Territorial Emploi Formation (CTEF), ont décidé d'apporter un service personnalisé aux entreprises du territoire pour les accompagner dans la gestion des ressources humaines à travers un outil : le dispositif Sécurise'RA.

Cet appui s'adresse aux entreprises du secteur privé, présentes en Rhône-Alpes et répondant à la définition communautaire de la PME (moins de 250 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, total de bilan inférieur à 43 millions d'euros).

Les thèmes abordés dans peuvent être les suivants :

- améliorer les processus de recrutement,
- intégrer et fidéliser les salariés,
- identifier les besoins en formation et développer les compétences des salariés,
- faire face à un changement organisationnel,
- faciliter le dialogue social
- anticiper les départs en retraite et la transmission des savoirs
- participer à la prise en compte des problématiques "ressources humaines" dans le cadre d'une reprise d'entreprise.

La Région assure l'intégralité de la prise en charge des coûts de conseil et d'accompagnement individuel et collectif selon les modalités suivantes :

- Les actions individuelles peuvent intégrer deux phases :
 - une phase de diagnostic et de recommandations (1 à 3 jours),
 - une phase d'assistance à la mise en œuvre de la démarche proposée (2 à 8 jours).

En 2011, 37 entreprises étaient en cours d'accompagnement.

- Les actions collectives réunissent plusieurs entreprises mobilisées sur un même enjeu RH dans un cadre budgétaire au cas par cas.

En 2011, 3 actions collectives ont été mises en place dans des secteurs très différents :

- un travail de diagnostic sur les spécificités RH dans le secteur en pleine expansion de l'aide à la personne,
- une action, dans l'Avant-Pays Savoyard (Métropole Savoie était partenaire de l'action), sur l'innovation en entreprise y compris en matière de ressources humaines,
- un travail collectif avec la CAPEB Savoie en direction de 6 entreprises du bâtiment (constructions métalliques, charpentier, génie climatique et plomberie, électricité) et d'une agence commerciale.



Le dispositif régional Créafil

L'accueil et l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises constituent des enjeux primordiaux pour le développement et l'aménagement du territoire.

Dans un souci de soutenir toujours mieux ce public d'entrepreneurs, le Comité de pilotage de Métropole Savoie du 15 juin 2009 avait décidé de s'inscrire dans la démarche Créafil proposée par la Région Rhône-Alpes. Celle-ci consiste à accompagner le territoire dans la structuration du réseau des acteurs intervenant localement dans le domaine de la création d'entreprises.

Les objectifs du travail sont les suivants :

- améliorer la lisibilité du « qui fait quoi » du point de vue des opérateurs autant que du point de vue des créateurs,
- créer un consensus sur la définition des étapes de l'accompagnement, la signification et le contenu des prestations,
- mieux couvrir les besoins en accompagnement.

Cette démarche se déroule en deux phases :

- un diagnostic qui positionne les acteurs du territoire dans leurs rôles vis-à-vis des créateurs d'entreprises,
- un plan d'actions à décliner en accord avec les partenaires de la démarche.

Le Comité de pilotage du CDDRA a validé en juillet 2011 les conclusions du diagnostic du territoire.

Ce diagnostic partagé, pour lequel les acteurs de la création d'entreprises se sont positionnés sur leurs cœurs de métier, montre que la plupart des prestations (sensibilisation, détection, recherche d'idées, accueil-information, étude-maturation, montage de projets, validation, financement, aide à l'implantation, concrétisation et suivi post création) sur les différents segments sont plutôt bien assurées sur le territoire de Métropole Savoie.

Cependant, quelques axes de progrès ont été identifiés pour une meilleure lisibilité et prise en compte de la difficulté du parcours des futurs entrepreneurs :

- identifier et mettre en place les portes d'entrée,
- formaliser la gouvernance du réseau,
- initier une démarche de communication à destination des prescripteurs,
- travailler sur la labellisation, démarche qualité,
- mettre en place un système de suivi des parcours des porteurs de projets,
- valider la pertinence de création de prestations d'accompagnements des professions libérales,
- réflexion sur la structuration d'un réseau dédié à la transmission.

Des groupes de travail composés et pilotés par les acteurs du territoire ont été mis en place et ont engagé une réflexion sur la base de ce constat. Une validation du plan d'actions interviendra en 2012.

Rhône-Alpes ^{Région}



Les contrats de corridors biologiques

Les contrats de corridors biologiques "Bauges-Chartreuse" et "Chartreuse-Belledonne" ont été signés fin 2009, pour une durée de 5 ans.

L'animation a été confiée au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS).

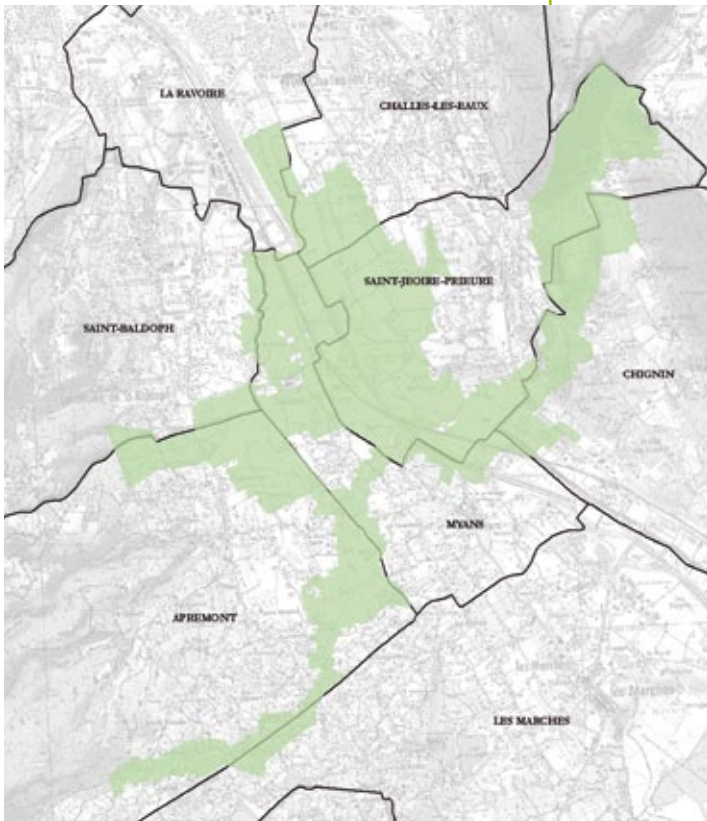
Ces contrats sont les premiers signés en Rhône-Alpes. Ils sont construits sur la base d'un programme d'actions en 4 volets :

- travaux : renaturation des cours d'eau, veille et acquisition foncière, restauration de zones humides, sécurisation du passage faune...
- animation-sensibilisation : scolaires, équipements pédagogiques, mémento, animation des contrats, études pour mise en place de mesure agro-environnementale,
- études : plan de gestion, diagnostics...
- réglementaire : intégration des corridors dans les PLU, arrêté de protection de biotope ...

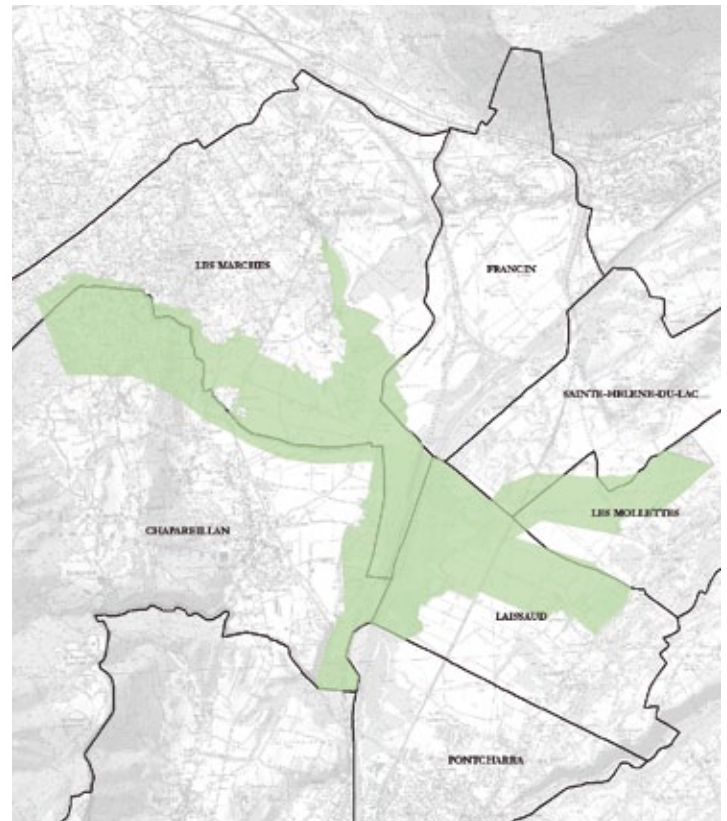
La mise en place des contrats de corridors biologiques se partage entre l'animation d'une commission "agriculture et foncier" et d'une commission "communication", et l'accompagnement des projets des maîtres d'ouvrage, le tout organisé et validé par un Comité de pilotage.

Des thématiques de fond ou des actions transversales sont abordés lors de ces commissions, qui sont composées de représentants des maîtres d'ouvrage, de structures partenaires et des financeurs. Les maîtres d'ouvrage présentent les actions qu'ils ont réalisées et les problèmes qu'ils ont rencontrés. C'est également au sein des commissions que sont débattus les enjeux globaux des corridors biologiques.

Localisation du corridor "Bauges-Chartreuse".



Localisation du corridor "Chartreuse-Belledonne".



0 500 1000 M N

■ Enveloppe d'étude du corridor
□ Limites communales

Action foncière et agricole

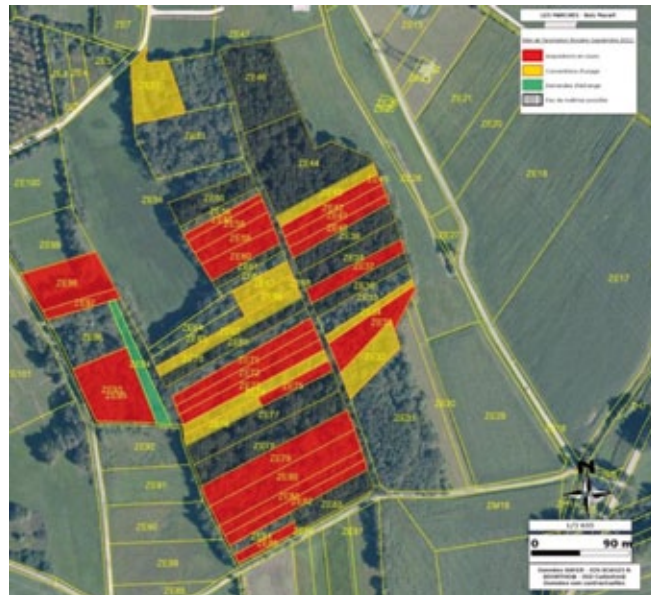
En 2011, l'action foncière a été marquée par une forte implication de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et de l'EPFL dans la conduite de l'animation et la réalisation des premières acquisitions.

En parallèle, Chambéry métropole a piloté la réalisation des notices de gestion des zones humides du bassin chambérien. A la suite de cette étude, les premières animations foncières pourront être lancées en 2012.

Concernant la thématique agricole, la Chambre d'agriculture a présenté les résultats de son diagnostic des exploitations. L'objet de cette étude était de déterminer comment l'agriculture peut contribuer aux objectifs et à la pérennité des corridors biologiques, sachant que les agriculteurs sont les premiers utilisateurs de l'espace dans le périmètre des corridors.

La réalisation de diagnostics au niveau des exploitations a permis de mesurer notamment leur durabilité environnementale (grâce à des indicateurs des pratiques) et ainsi permis de dégager des pistes d'actions pour améliorer les pratiques agricoles au sein des corridors (agroforesterie, zones de régulation écologique, préservation des sols, gestion de l'herbe).

En parallèle, la Chambre d'agriculture a également réalisé une étude des prairies afin de déterminer la présence d'espèces végétales indicatrices de biodiversité et ainsi concourir à la mise en place d'une mesure agro-environnementale en faveur du maintien de prairies fleuries, source de biodiversité végétale et animale. Cette mesure agro-environnementale est établie sur la base d'un engagement de résultat de la part des agriculteurs.



Carte de parcelles pour l'animation foncière.

Actions de communication

Les 2 actions phares de 2011 animées par la commission et validées en Comité de pilotage sont la journée de sensibilisation grand public et la parution du document de sensibilisation "Contrats de territoire - Corridors Biologiques".

Le 22 mai 2011, Métropole Savoie, le CPNS et la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) ont organisé conjointement une rencontre sur le thème des corridors biologiques dans le cadre de la "Fête de la nature".

Ouverte au grand public ainsi qu'aux élus, cette sortie sur le terrain a permis à tous de mieux appréhender la réalité des corridors.

A travers 4 circuits, les participants ont pu mieux comprendre les enjeux de préservation d'un corridor biologique. Les projets des maîtres d'ouvrage et les travaux réalisés par les écoles des communes concernées par les contrats de territoire "corridors biologiques" Bauges-Chartreuse-Belledonne furent ainsi exposés durant les balades.

Environ 80 personnes, dont une vingtaine d'élus, ont parcouru des sentiers de Challes-les-Eaux, Chignin, Myans et Saint-Jeoire-Prieuré, au cœur du corridor biologique "Bauges-Chartreuse".

En fin de matinée, tous les participants se sont retrouvés à la Ferme de Ramée à Saint-Jeoire-Prieuré, pour un moment de restitution, d'échanges et surtout de grande convivialité.

Le document de sensibilisation "Contrats de territoire - Corridors biologiques", élaboré par Métropole Savoie et le CPNS, a pour objectif d'apporter une connaissance pratique de ces corridors biologiques :

- en sensibilisant à la mise en place d'un corridor,
- en faisant connaître le schéma départemental des corridors biologiques et en illustrant sa déclinaison sur le territoire de Métropole Savoie.



Visite à l'occasion de la "fête de la nature", 2011.

© Métropole Savoie



Il permet d'aborder les corridors sous trois angles différents :

- la partie "Les corridors biologiques" apporte un éclairage sur leur définition,
- les parties "Les contrats de territoire - corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne" et "Les actions des contrats de territoire - corridors biologiques Bauges-Chartreuse-Belledonne" présentent tout le processus de préservation et de restauration de ces corridors,
- la partie "Pour aller plus loin : les politiques en faveur de la trame verte et bleue" ouvre sur les dispositifs favorables aux corridors à différentes échelles de territoire.

Ce document est destiné aux maîtres d'ouvrage des contrats, aux acteurs du département concernés par l'aménagement des territoires (intercommunalités, syndicats porteurs de contrats de bassin versant ou porteurs d'un site Natura 2000, divers organismes comme le CAUE, le CPIE, l'Agence économique de la Savoie...), aux habituels partenaires techniques et financiers du CPNS, à la presse locale et départementale, aux lycées et aux bibliothèques.

En plus des actions qui sont traitées au sein des commissions, le Comité de pilotage a également validé un certain nombre de dossiers, dont le plus important au regard du montant d'investissement qu'il représente est la sécurisation du franchissement de la RD 1006 dont le maître d'ouvrage est le Département de la Savoie. Le montant des travaux est estimé à 650 000 € hors taxes.

Opérations	Dépense subventionnable	Subvention mobilisée	Informations complémentaires
Zone humide des Corniols : animations foncière et agricole + acquisitions	9 830 €	2 949 €	Maîtrise d'ouvrage : Les Marches
Etude pour la remise du Bondeloge aval dans son ancien cours	8 379 €	2 514 €	Maîtrise d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Montmélian
Travaux pour sécuriser le franchissement de la RD 1006	850 000 €	255 000 €	Maîtrise d'ouvrage : Conseil Général de Savoie
Animation nécessaire à la mise en place de MAET et des actions agricoles définies à l'issue de l'étude diagnostic	18 524 €	5 558 €	Maîtrise d'ouvrage : Chambre d'Agriculture
Recueil et mobilisation des données écrasements et animation de la démarche auprès du monde cynégétique	16 466 €	4 940 €	Maîtrise d'ouvrage : Fédération Départementale de Chasse
Veille foncière et acquisition d'abords routiers	23 754 €	7 127 €	Maîtrise d'ouvrage : Fédération Départementale de Chasse
Total	926 953 €	278 088 €	
Animation des contrats			
Suivi technique des actions du contrat	73 200 €	21 960 €	Maîtrise d'ouvrage : CPNS
Organisation de l'évaluation du projet	26 840 €	8 052 €	Maîtrise d'ouvrage : CPNS
Mise en place d'un comité de suivi, réalisation des bilans, vie administrative des contrats	18 000 €	9 000 €	Maîtrise d'ouvrage : Métropole Savoie
Total	118 040 €	39 012 €	

AEU® Approche Environnementale de l'Urbanisme	PLH Plan Local de l'Habitat
CDAC Commission Départementale d'Aménagement Commercial	PLU Plan Local de l'Urbanisme
CDDRA Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes	PNR Parcs Naturels Régionaux
CLD Conseil Local de Développement	POS Plan d'Occupation des Sols
CTEF Contrat Territorial Emploi Formation	PPR Plan de Prévention des Risques
DAC Document d'Aménagement Commercial	PPRI Plan de Prévention du Risque Inondation
EPCI Etablissement Public de Coopération Intercommunale	PSADER Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
EPFL Etablissement Public Foncier Local	SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
Loi ENL Loi Engagement National pour le Logement	SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Loi LME Loi de Modernisation de l'Economie	Sécurise'RA Sécuriser l'emploi en Rhône-Alpes
Loi MOLLE Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion	SHON Surface Hors Œuvre Nette
Loi SRU Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains	ZAC Zone d'Aménagement Concerté

Rapport d'activités 2011
de Métropole Savoie

Crédit photo une de couverture :
Antoine Berger

Rédaction :
Métropole Savoie
Conception graphique :
Philippe Vuillermet

Imprimé en 800 exemplaires
par Couleurs Montagne



M E T R O P O L E
S A V O I E

185 rue de la Martinière
73000 Chambéry
Tél. 04 79 62 91 28
Fax 04 79 69 72 37

www.metropole-savoie.com
info@metropole-savoie.com